

SÉNAT

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 mars 1991

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) à la suite d'une mission d'information effectuée du 13 au 27 septembre 1990 en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Canada, chargée d'étudier les "grandes bibliothèques" de Grande-Bretagne et des Etats-Unis et la situation de la francophonie dans le Nord-Est des Etats-Unis.

Par MM. Michel MIROUDOT, Jacques CARAT, Jacques BÉRARD,
Ivan RENAR, François LESEIN et André ÉGU,

Senateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, *président* ; Jacques Carat, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, Paul Seramy, *vice-présidents* ; Jacques Bérard, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Pierre Vallon, *secrétaires* ; Hubert d'Andigne, François Autain, Honore Bailet, Jean-Paul Bataille, Gilbert Belin, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Joël Bourdín, Mme Paulette Brisepierre, MM. Jean-Pierre Camoin, Robert Castaing, Jean Delaneau, Gérard Delfau, Andre Diligent, Alain Dufaüt, Ambroise Dupont, Hubert Durand-Chastel, André Egu, Alain Gérard, Adrien Gouteyron, Robert Guillaume, François Lesein, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malécot, Hubert Martin, Jacques Mossion, Georges Mouly, Sosefo Makape Pupilio, Charles Pasqua, Jean Pépin, Roger Quilliot, Ivan Renar, Claude Saunier, Pierre Schiélé, Raymond Soucaret, Dick Ukeiwe, André Vallet, Albert Vecten, André Vezinhet, Marcel Vidal, Serge Vinçon.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PROGRAMME DE LA MISSION	7
PREMIÈRE PARTIE : LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES	11
AVANT-PROPOS	12
I - COMMENT LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES ANGLO- SAXONNES ONT-ELLES RÉSOLU DE SURMONTER LES DÉFIS RENCONTRÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS ?	19
A. ASSURER LE STOCKAGE DES COLLECTIONS EN DÉPIT DE LEUR CROISSANCE EXPONENTIELLE	20
1. Un recours limité aux supports modernes de conservation	20
2. Une expérience originale : le recours au stockage délocalisé	22
3. Une solution traditionnelle qui prévaut : l'extension des capacités de stockage du complexe bibliothécaire	23
B. OPTIMISER LA POLITIQUE D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS	25
1. Quelle collection pour une grande bibliothèque contemporaine ?	26
2. Renforcer l'efficacité des instruments d'enrichissement des collections	32

C. CONCILIER LES MISSIONS ANTINOMIQUES DE CONSERVATION ET DE COMMUNICATION DU PATRIMOINE ÉCRIT	35
1. Un défi séculaire ...	35
2. ... auquel elles tentent d'apporter des réponses plus appropriées en recourant aux nouvelles technologies ...	37
D. SOUTENIR LE RÉSEAU BIBLIOTHÉCAIRE NATIONAL	38
1. Les bibliothèques secondaires en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis	39
2. La contribution des grandes bibliothèques à l'essor du réseau bibliothécaire national	42
II - LE TRANSFERT DE LA BRITISH LIBRARY A SAINT-PANCRAS	46
A. UN PROJET AMBITIEUX QUI N'A PAS RENCONTRÉ DE SOUTIEN POLITIQUE SUFFISANT	47
1. L'ambition poursuivie : donner corps à une bibliothèque nationale multifonctionnelle	47
2. Un projet dont les ambitions ont été restreintes par des considérations budgétaires	49
B. UN PROJET ARCHITECTURAL AU SERVICE DES LIVRES ET DES USAGERS	51
1. Une configuration qui traduit le souci de répondre aux besoins des différents utilisateurs	52
2. Un bâtiment qui cherche à concilier la conservation des ouvrages et leur communication au public	54
3. Une architecture soucieuse de limiter le coût de fonctionnement de la future bibliothèque	56
C. UN PROCESSUS DE DÉCISION QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL AU SUCCÈS DE L'ENTREPRISE	57
1. Un projet défini par les responsables de la British Library	57
2. La participation du personnel à l'élaboration du nouveau concept bibliothécaire	58
D. LE DÉMÉNAGEMENT ET L'INSTALLATION DES COLLECTIONS ET DES SERVICES DE LA BRITISH LIBRARY A SAINT-PANCRAS	59
1. Une programmation complexe	59
2. Les modalités du déménagement	62

DEUXIÈME PARTIE : LA FRANCOPHONIE DANS LE NORD-EST DES ETATS-UNIS	65
AVANT-PROPOS	66
I - LA FRANCOPHONIE EN NOUVELLE-ANGLETERRE	69
A. LES PARTICULARITÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE	69
1. Une minorité linguistique plus qu'une minorité nationale	70
2. L'absence de représentation politique	70
3. Une reconnaissance internationale esquissée	71
B. QUELQUES ILLUSTRATIONS DU FAIT FRANCOPHONE	72
1. L'Institut français du collège de l'Assomption	72
2. La presse et les médias francophones	73
3. Les clubs de rassemblement francophones	74
II - LA DEFENSE DU FRANÇAIS À L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES	74
A. LA SUPRÉMATIE DE FAIT DE L'ANGLAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL...	74
1. Une égalité de principe avec l'anglais	74
2. Une disparité constatée dans les faits	75
B. ... JUSTIFIE LA LUTTE ENGAGÉE POUR LA SAUVE- GARDE DU FRANÇAIS	76
1. Veiller à l'application des résolutions sur les langues .	77
2. Favoriser le recours au français en améliorant les conditions de travail des francophones	78
CONCLUSION	79
ANNEXE	83

Mesdames, Messieurs,

Le Sénat a autorisé, le 28 juin 1990, votre commission des Affaires culturelles à désigner une mission d'information chargée d'étudier l'organisation et le fonctionnement des grandes bibliothèques anglo-saxonnes et d'apprécier la réalité de la francophonie dans le Nord-Est des Etats-Unis.

La délégation de la commission, présidée par M. Michel MIROUDOT, sénateur de la Haute-Saône, vice-président de la commission, et composée en outre de MM. Jacques CARAT, sénateur du Val-de-Marne, vice-président de la commission, Jacques BÉRARD, sénateur du Vaucluse, secrétaire de la commission, Ivan RENAR, sénateur du Nord, François LESEIN, sénateur de l'Aisne et André ÉGU, sénateur d'Ille-et-Vilaine, s'est rendue à Londres, à Washington, à New-York et à Boston, du 13 au 27 septembre 1990. Elle était accompagnée de Mme Bénédicte SCHULTE, administrateur des services du Sénat.

Le bon déroulement de la mission a été grandement facilité par le concours que lui ont apporté les services diplomatiques et culturels français en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. La délégation a par ailleurs été très sensible à l'accueil que lui ont réservé ses nombreux interlocuteurs et à la qualité des informations et de la documentation qu'ils lui ont permis de rassembler.

C'est pourquoi la mission d'information tient ici à exprimer sa très sincère reconnaissance à chacun de ceux qui lui ont fait l'honneur de la recevoir et qui ont eu à coeur d'apporter une contribution positive à ses travaux.

Les membres de la mission tiennent aussi à dire leur vive gratitude à leur collègue M. Jacques HABERT, sénateur représentant les Français établis hors de France, secrétaire de la commission, pour l'accueil chaleureux qu'il leur a réservé à New-York et les précieuses informations qu'il leur a communiquées en raison de sa très grande connaissance des Etats-Unis. Ils souhaitent enfin adresser ses sincères remerciements à la communauté française de New-York pour son amicale hospitalité.

PROGRAMME DE LA MISSION

LONDRES

Jeudi 13 septembre

- 10 h 30 Arrivée à Londres-Heathrow.
- 13 h 00 Déjeuner offert à la Résidence, en présence de **M. Villemur**, Ministre-Conseiller auprès de l'Ambassadeur de France, du **Commander Michael Saunders-Watson**, Président de la British Library, de **Mr. Richard Pardey**, Directeur du projet de la British Library au ministère des Arts et des bibliothèques et de **Mr. Nicolas Elam**, chef du bureau des relations culturelles avec l'étranger et le Commonwealth du ministère des Affaires étrangères.
- 15 h 00 Séance de travail à la British Library, sous la présidence de **Mr. Michael Smithurst**, Directeur général chargé de l'organisation et de l'occupation de la British Library à Saint-Pancras.

Vendredi 14 septembre

- 10 h 00 Réunion de travail à la British Library : la planification du déménagement
Exposé du **Dr David Clements**, Directeur du projet
- 11 h 00 Visite des installations actuelles de la British Library au British Museum.
- 13 h 00 Déjeuner offert par **Mr. Michael Smithurst**.
- 14 h 30 Visite du chantier de la British Library à Saint-Pancras, sous la conduite de **M. Richard Pardey**.

Samedi 15 septembre

Matinée libre

- 15 h 30 Décollage pour Washington.

WASHINGTON

Dimanche 16 septembre

Journée libre, visite de la ville.

Lundi 17 septembre : Bibliothèque du Congrès

- 9 h 00 - 10 h 30 . Visite de la bibliothèque
. Rencontre avec **Mr. Clark Evans**, responsable de la division des livres rares.
- 10 h 30 - 12 h 15 Table ronde
Participants :
Mr. David Kraus, directeur de la division européenne
Mr. James Pruitt, chef de la section musicale
Mr. John Wolter, directeur du bureau, service public et gestion des collections
Mrs. Judy Mc Dermott, responsable de la division des échanges et des dons
Mrs. Meredith Haddock, directeur de la section acquisitions du bureau du copyright
Mrs. Judith Farley, responsable de la division des salles de lecture générale
Mr. Bill Sittig, directeur du bureau des collections
Mrs. Nancy Davenport, Directeur-adjoint pour les programmes spéciaux
Mrs. Lee Probasco, coordinatrice des relations publiques.
- 12 h 15 - 12 h 30 Visite de la division des Manuscrits
Rencontre avec **Mr. Gerald Gawalt**, spécialiste d'histoire ancienne.
- 13 h 00 Déjeuner offert par **M. Lennuyeux-Commène**,
Ministre conseiller auprès de l'Ambassadeur de France.
- 15 h 00 - 17 h 00 . Bibliothèque du Congrès (suite)
. Service des collections
. Division de l'Information et des technologies
. Division des cartes.

Mardi 18 septembre

- 10 h 00 Visite de la Maison Blanche et du Capitole.
- Après-midi libre : Visite de la National Gallery
- 17 h 30 Décollage pour New-York.

NEW-YORK

20 h 00 Dîner offert par **M. Jean-Paul Picot**, restaurateur français.

Mercredi 13 septembre

10 h 00 Visite du Museum of the Broadcasting, institution privée spécialisée dans la conservation des programmes de radio et de télévision
Entretien avec son président, le **Dr Robert Batscha**.

13 h 00 Déjeuner offert au Consulat général de France par **M. Benoît d'Aboville**, Ministre plénipotentiaire, Consul général.

15 h 00 Visite de la bibliothèque publique de New-York
Entretien avec le **Dr Timothy Healy**, Président et **Mr. Paul Fasana**, Directeur de la bibliothèque de recherche.

20 h 00 Dîner offert par **M. Jean-Jacques Rachou**, propriétaire de la "Côte Basque".

Jeudi 20 septembre

10 h 00 Réunion de travail aux services culturels de l'Ambassade de France à New-York sur le thème : la francophonie aux Etats-Unis. Exposé de **M. Claude Kieffer**, responsable du bureau d'action linguistique.

11 h 45 Visite de la bibliothèque Dag Hammarskjöld, à l'Organisation des Nations-Unies
Accueil de la délégation par **Mme Françoise Cestac**, présidente de l'association culturelle francophone de l'O.N.U., directrice de la division de traduction.

12 h 15 Déjeuner offert à l'O.N.U. par **Mme Annie Cohen-Solal**, conseiller culturel à New-York.

14 h 00 Visite de l'O.N.U.

15 h 30 Visite de l'American Museum of the moving image.

Vendredi 21 septembre

10 h - 12 h 30 Visite de la bibliothèque universitaire de Columbia
Entretien avec **Mrs. Elaine Sloane**, Directrice.

Après-midi libre.

Samedi 22 septembre

Matinée libre.

12 h 00 Déjeuner offert par **M. Guy Pascal**, restaurateur français.

15 h 00 Départ pour Boston.

BOSTON

Dimanche 23 septembre

- Matinée** visite du musée des Beaux-Arts.
Après-midi visite de Plymouth.

Lundi 24 septembre

- 10 h - 12 h 30** Visite de la Widener library de l'Université de Harvard
Entretien avec **Mr. Richard de Gennaro**,
Président-directeur.
- 12 h 30** Déjeuner offert par **M. Patrice Higonet**, professeur
d'histoire et de civilisation françaises à Harvard.
- 15 h 30** Visite de la bibliothèque du M.I.T. (Massachusetts
Institute of Technology), entretien avec **Mr. Ferreiro**,
Directeur.
- 20 h 00** Dîner offert par **Mme Geneviève Hary**, Consul adjoint.

Mardi 25 septembre

- 10 h 00** Visite de l'Institut français des collèges de l'Assomption à
Worcester
Entretien avec **Mme Claire Quintal**, Directrice.
- 12h 30** Déjeuner offert par le Président du collège.
- 15 h 00** Visite de Lowell. Accueil par **Mme Marthe
Biron-Peloquin**, présidente de la fédération féminine
franco-américaine
- 19 h 30** Réception offerte par la communauté francophone de
Lowell.

Mercredi 26 septembre

- 10 h 00** Enregistrement d'une émission pour la télévision
franco-américaine, destinée à être diffusée sur le réseau
câblé.
- 13 h 30** Visite de la bibliothèque John-Fitzgerald Kennedy.
- 18 h 00** Départ pour Paris. Arrivée à Roissy le jeudi 27 septembre
à 7 h 30.

PREMIERE PARTIE :

LES GRANDES BIBLIOTHEQUES

ANGLO-SAXONNES

AVANT - PROPOS

Au cours de son déplacement, la mission d'information a visité six grandes bibliothèques, dont deux bibliothèques nationales, la Bibliothèque du Congrès, et la British Library, deux bibliothèques universitaires, Harvard et Columbia, une bibliothèque municipale, la Bibliothèque publique de New-York, et une bibliothèque présidentielle, la Bibliothèque Kennedy implantée à Boston.

Quatre d'entre elles - la Bibliothèque du Congrès, la British Library, la Bibliothèque publique de New-York et la bibliothèque de l'université de Harvard - figurent parmi les cinq plus grandes bibliothèques du monde (1).

Avant d'aborder les questions qui ont plus particulièrement retenu l'attention de la mission d'information, il a paru utile d'esquisser une brève présentation de chacune des institutions visitées.

● **La Bibliothèque du Congrès** est, avec la Bibliothèque nationale d'agriculture et la Bibliothèque nationale de médecine, l'une des trois bibliothèques nationales des Etats-Unis.

Fondée en 1800 par le Président George Adams lors du transfert du gouvernement américain à Washington, devenue capitale fédérale, la première bibliothèque du Congrès fut détruite lors de l'incendie du Capitole en 1814. Un fonds d'ouvrages fut reconstitué dès 1815 par l'acquisition de la collection de l'ancien président Thomas Jefferson. En 1897, la Bibliothèque du Congrès fut installée dans un bâtiment édifié pour elle sur la colline du Capitole et dédié à la mémoire de Thomas Jefferson. Elle forme aujourd'hui un ensemble complexe situé à proximité du Congrès et composé de trois monuments contigus : le Thomas Jefferson Building, le John Adams Building, achevé en 1939, et le James Madison's Memorial, inauguré en 1980.

La Bibliothèque du Congrès remplit **deux fonctions principales** :

- elle est tout d'abord une **bibliothèque nationale** et tend à rassembler une collection d'ouvrages exhaustive et accessible à tous. La Bibliothèque du Congrès possède plus de 83 millions de

(1) La troisième place revient à la Bibliothèque nationale.

documents - dont 20 millions de livres et de brochures édités en 485 langues. Elle embrasse tous les domaines de la connaissance, sur des supports qui vont du papyrus au disque optique. Ses collections s'étendent sur près de 860 kilomètres de rayonnages linéaires ;

- elle abrite par ailleurs le **Service de recherches du Congrès**, instrument d'information du Parlement américain, créé en 1914 afin d'assister les représentants et les sénateurs, les commissions, les sous-commissions et le personnel des deux chambres, dans l'élaboration de la loi, l'exercice de leur contrôle et leur mission de représentation.

Ce département de la Bibliothèque du Congrès travaille directement et exclusivement pour le Sénat et la Chambre des Représentants. Il répond aux demandes d'information les plus diverses (bibliographiques, statistiques, recherches de citations, biographies...) ou procède à des analyses approfondies. Les questions posées peuvent être simples et satisfaites instantanément ou particulièrement complexes et nécessiter le travail de plusieurs spécialistes pendant six mois. Le service de recherches met également à la disposition des membres du Congrès un bureau de traduction et un département audiovisuel.

La loi de 1970 portant réorganisation législative a accru l'indépendance administrative et financière de ce département de la Bibliothèque du Congrès en le plaçant sous l'autorité directe du Congrès. Elle l'a par ailleurs incité à accroître ses capacités de recherche en l'autorisant à recruter des experts qualifiés : avocats, ingénieurs, économistes, spécialistes en matière de défense ou de relations internationales, informaticiens...

Aujourd'hui, ce département emploie 860 fonctionnaires, dont 614 spécialistes, et traite chaque année plus de 500.000 demandes émanant du Congrès.

*

Au cours de l'exercice fiscal 1989 (1er avril 1989-31 mars 1990), le **budget total** de la Bibliothèque du Congrès, seule bibliothèque des Etats-Unis à bénéficier d'une subvention du gouvernement fédéral, s'est élevé à **264,2 millions de dollars** (soit environ 1.585,2 milliards de francs, si l'on retient l'hypothèse d'un dollar à six francs). La même année, la Bibliothèque du Congrès employait 4.731 personnes ; elle a reçu plus de 2,36 millions de visiteurs et d'utilisateurs ; ces derniers ont consulté plus de 90,5 millions de pièces de sa collection.

*

* *

● La **British Library** est née en 1972 (1) de la fusion de plusieurs bibliothèques préexistantes : la bibliothèque du **British Museum** - sa principale composante fondée elle-même en 1753 -, la bibliothèque nationale de référence scientifique, la bibliothèque nationale centrale, la bibliothèque nationale de prêt en science et technologie, le service national bibliographique, le centre de documentation à distance de Boston-Spa et le bureau d'information scientifique et technique. La **British Library** a été étoffée par la suite par l'adjonction de la bibliothèque des Indes et du service national des archives sonores.

Avant 1972, il n'y avait pas en Grande-Bretagne d'équivalent de notre Bibliothèque nationale.

Pour cette raison historique, la **British Library**, dans sa forme actuelle, apparaît encore davantage comme la somme de plusieurs entités disparates réunies sous l'autorité d'un conseil d'administration unique, qu'elle ne constitue une institution bénéficiant d'une identité clairement définie.

Ainsi, l'uniformisation du statut des personnels de la **British Library** n'est-elle intervenue qu'en 1985 : un effort important a dû être accompli pour harmoniser leurs salaires et leurs conditions de travail. Un effort similaire a été entrepris pour normaliser les règles de catalogage des documents.

A Londres, les collections et les salles de lecture de la **British Library** restent cependant dispersées sur dix-huit sites géographiques différents, bien que le **British Museum** abrite l'essentiel des fonds en sciences humaines et sociales et accueille le plus grand nombre de lecteurs dans sa célèbre salle de lecture circulaire. Le centre de documentation à distance de la **British Library** est pour sa part implanté à Boston-Spa, dans le Yorkshire.

Les collections de la **British Library** atteignent près de 12 millions d'ouvrages imprimés, auxquels il convient d'ajouter les quelque sept millions de documents du centre de Boston-Spa.

*

Au cours de l'année fiscale 1988-1989, achevée le 31 mars 1989, le budget total de la **British Library** s'élevait à 71,194 millions de livres (soit environ 740,4 millions de francs), dont 52,194 millions de livres, soit 73% du total, étaient couverts par la subvention budgétaire allouée par le ministère des arts et des bibliothèques, et 19 millions, soit 27% du total, correspondaient aux ressources propres dégagées par l'institution. La même année, la

(1) *British Library Act.*

British Library employait au total 2422 personnes, dont 763 personnes sur le site de Boston-Spa. Elle a reçu la visite de près de 200.000 lecteurs, qui ont consulté près de 1,5 million de documents ; le centre de documentation de Boston-Spa a répondu à 3,3 millions de demandes, dont 23% émanaient de l'étranger.

*
* *
*

● Contrairement à ce que pourrait laisser entendre sa dénomination, la **Bibliothèque publique de New-York** est une institution privée. Le qualificatif de "publique" fait en effet ici référence à sa vocation d'ouverture au public et non à son statut juridique ou à son mode de financement.

Créée en 1895, elle est issue de la fusion de deux bibliothèques privées, Astor et Lenox, et du trust laissé par Samuel J. Taldon. Ces trois noms figurent aujourd'hui sur le frontispice du bâtiment principal de la Bibliothèque, inauguré en 1911 et situé à l'intersection de la 5ème avenue et de la 42ème rue.

Par l'importance de ses collections - près de 46 millions de pièces - dont 13 millions de livres -, la Bibliothèque publique de New-York se classe au deuxième rang des bibliothèques américaines.

La dualité des activités de la Bibliothèque publique de New-York qui se compose d'une bibliothèque de recherche d'une part, et de bibliothèques de prêt d'autre part, constitue sa principale originalité.

La **bibliothèque de recherche** est organisée autour de quatre centres : la bibliothèque centrale de recherche - qui comporte une section de recherche générale et sept divisions de recherche spécialisées (sciences humaines, industrie, pays de l'Est...), implantée dans le bâtiment principal ; le centre Schomburg, spécialisé dans la connaissance du monde noir, le centre Lincoln, consacré aux arts et aux spectacles, et la bibliothèque de la 43ème rue, qui abrite les collections de périodiques et les divisions d'études relatives aux marques et aux brevets.

L'accès à la bibliothèque de recherche est très largement ouvert au public, qui consulte les documents sur place et ne peut les emporter.

La ville de New-York, propriétaire des bâtiments, les met à la disposition de la bibliothèque et supporte le coût de leur entretien. Mais, la **bibliothèque de recherche** est financée, à

hauteur de 60% du total, par des fonds privés. Cette particularité contraint le président et les membres du conseil d'administration à organiser périodiquement des campagnes de souscription publique. La dernière, destinée en partie au financement de la construction de nouveaux locaux de stockage, a permis de réunir, en décembre 1989, un total de 307 millions de dollars. La liste des donateurs est traditionnellement annexée au rapport annuel public de la Bibliothèque.

La bibliothèque de prêt est composée de 83 antennes réparties sur trois (Bronx, Manhattan et Staten Island) des cinq circonscriptions de New-York. Les deux autres secteurs (Brooklyn et Queens) disposent d'un circuit de bibliothèque indépendant.

A la différence de la bibliothèque de recherche, les antennes de prêt qui accomplissent une mission de service public plus spécifiquement orientée vers le public scolaire ou les minorités ethniques, sont subventionnés - pour la quasi totalité de leur budget (55,2 millions de dollars en 1989) - par la Ville et l'Etat (4,2 millions de dollars en 1989) de New-York. Cette participation tend cependant à régresser, et la baisse de 8% de la subvention municipale constatée sur trois années consécutives risque de contraindre les centres de prêt à réduire leurs horaires d'ouverture.

*

Le budget total de la Bibliothèque publique de New-York s'est élevé à 132 millions de dollars en 1989 (soit environ 792 millions de francs). Ses effectifs excédaient 3.000 personnes, dont 750 pour la seule bibliothèque de recherche.

*

* *

● La bibliothèque universitaire de Harvard figure parmi les plus anciennes bibliothèques des Etats-Unis. Elle fut constituée en 1638 sur la base du fonds d'ouvrages légué par le pasteur John Harvard au collège de Cambridge. Ses collections se sont enrichies et diversifiées grâce aux dons ou aux contributions versés essentiellement par les anciens élèves.

En 1912, l'un d'entre eux, Harry Elkins Widener, grand collectionneur, devait périr dans le naufrage du Titanic et sa mère décida d'offrir à Harvard un nouvel édifice destiné à abriter les collections de son fils et celles du collège. La "Widener Library" reste aujourd'hui l'antenne la plus importante de la bibliothèque universitaire de Harvard qui se compose de plus de quatre-vingt dix

unités réparties sur le campus : elle concentre 4 millions d'ouvrages, soit le tiers de la collection détenue par l'université.

La bibliothèque universitaire de Harvard est la troisième bibliothèque des Etats-Unis et la plus grande bibliothèque universitaire au monde.

La bibliothèque de Harvard est financée sur fonds privés (droits de scolarité, dons et contributions volontaires). Son **budget annuel de fonctionnement atteint 40 millions de dollars**, dont 75% correspondent aux frais de personnels et 25% sont destinés aux acquisitions d'ouvrages.

● **La Bibliothèque de l'université de Columbia (New-York)** est constituée de 26 antennes implantées sur le campus, dont la plus importante est la bibliothèque Butler.

Elle réunit près de six millions d'ouvrages et de périodiques. Son **budget de fonctionnement était de 22 millions de dollars en 1989** ; ses ressources proviennent essentiellement du secteur privé. La bibliothèque universitaire de Columbia emploie 600 professionnels et fait appel au concours de nombreux étudiants bénévoles.

● **La bibliothèque John Fitzgerald Kennedy** est l'une des sept bibliothèques présidentielles américaines.

Les bibliothèques présidentielles constituent sans doute l'élément le plus original du réseau bibliothécaire américain.

Jusqu'en 1945, il était communément admis que les archives du Président des Etats-Unis appartenaient à ce dernier et qu'il restait libre d'en disposer comme il l'entendait à l'issue de son mandat. Il incombait alors à la Bibliothèque du Congrès de tenter d'en acquérir un ensemble suffisamment significatif afin de conserver et de transmettre au peuple américain la "mémoire" du mandat écoulé.

Rompant avec cette tradition, le Président Franklin D. Roosevelt a, le premier, fait édifier à Hyde-Park, dans l'Etat de New-York, une bibliothèque destinée à abriter ses dossiers et ceux de ses collaborateurs, dont il faisait don à l'Etat fédéral. Ses successeurs firent de même et l'institution des bibliothèques présidentielles fut consacrée par la loi en 1955. En 1974, craignant que le Président Nixon ne soit tenté de détruire certains dossiers compromettants, le

Congrès a voté une nouvelle loi sur les bibliothèques présidentielles afin de préciser que l'ensemble des documents émanant des Présidents en exercice et de leurs proches collaborateurs étaient la propriété de l'Etat fédéral, à l'exception de ceux qui revêtaient un caractère strictement personnel (correspondance familiale en particulier).

La bibliothèque consacrée à John et à Robert Kennedy, dont la construction a été financée par des dons du peuple américain, a été édifiée à Boston par l'architecte Ieoh Ming Pei et a été inaugurée en octobre 1979.

Cette bibliothèque poursuit trois objectifs principaux :

- elle procède à l'archivage de tous les documents (écrits, sonores et audiovisuels) liés respectivement au mandat présidentiel et aux fonctions gouvernementales de John et Robert Kennedy et organise l'accès du public à ses collections, soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres bibliothèques ;

- elle participe à l'éducation politique du public en organisant des séries de programmes ou d'expositions destinées aux écoles ou aux associations de jeunes ;

- elle rend hommage à ces deux personnalités en abritant un musée retraçant leur vie et leurs oeuvres et en resituant celles-ci dans leur contexte politique, économique, social et international.

*

* *

Loin de chercher à présenter un rapport exhaustif sur l'organisation et le fonctionnement des grandes bibliothèques anglo-saxonnes, la mission d'information s'est plus spécifiquement attachée à étudier les réponses qu'avaient choisi d'apporter ces institutions aux défis auxquels sont confrontées les grandes bibliothèques contemporaines dans l'exercice de leurs missions d'acquisition, de conservation, de communication des ouvrages au public et d'irrigation du réseau national des bibliothèques secondaires. Elle a par ailleurs réservé une attention particulière à l'opération de transfert de la British Library à Saint-Pancras, qui lui a paru constituer, dans la perspective de la construction de la Bibliothèque de France, un précédent riche d'enseignements.

I - COMMENT LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES ANGLO-SAXONNES ONT-ELLES RESOLU DE SURMONTER LES DÉFIS RENCONTRÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS MISSIONS ?

Les grandes bibliothèques exercent, par nature, quatre missions principales. La première consiste à rassembler une collection de documents tendant à présenter une vision exhaustive des connaissances humaines. La deuxième réside dans la conservation de ces documents afin d'en assurer la transmission aux générations futures. La troisième est d'organiser l'accès du public à leurs fonds documentaires. La quatrième enfin consiste à apporter un concours approprié aux bibliothèques d'importance secondaire.

Ces missions sont complémentaires. Elles peuvent cependant se révéler parfois difficiles à articuler.

Dans le monde contemporain, les grandes bibliothèques se trouvent confrontées, dans l'exercice de ces missions, à plusieurs défis.

Le premier d'entre eux est posé par la nécessité d'assurer le stockage, dans des conditions de conservation idéales, d'un flux sans cesse croissant de documentation. Un deuxième, non moins essentiel, consiste à définir une stratégie cohérente d'enrichissement des collections pour faire face aux évolutions contemporaines. Le troisième tient dans la conciliation difficile du principe d'ouverture des collections au public et des impératifs de conservation des ouvrages. Le dernier enfin, est d'accroître et de moderniser le soutien offert aux bibliothèques secondaires.

Il n'existe pas de solution universelle aux problèmes rencontrés par les grandes bibliothèques contemporaines. De fait, les réponses apportées par les institutions anglo-saxonnes visitées diffèrent en fonction de leur nature, de leurs capacités budgétaires, ou même de l'importance respective qu'elles accordent, dans la hiérarchie de leurs valeurs, aux missions qui leur incombent.

A. ASSURER LE STOCKAGE DES COLLECTIONS EN DÉPIT DE LEUR CROISSANCE EXPONENTIELLE

La plupart des grandes bibliothèques visitées se sont heurtées, dans un passé récent, au problème de la saturation de leurs espaces de stockage.

Elles y ont apporté la solution qu'elles jugeaient la plus appropriée à leurs besoins, mais n'ont fait, en tout état de cause, que repousser ce problème dans le temps. Celui-ci présente par nature un caractère récurrent pour ce type d'institutions dont les collections ne sont pas fongibles et ont au contraire tendance à croître de manière exponentielle. Sauf à renoncer à conserver leurs fonds documentaires sur support papier - ce qu'aucune bibliothèque visitée ne semble pour l'heure disposée à faire -, la question des capacités de stockage est donc condamnée à se reposer à plus ou moins brève échéance.

1. Un recours limité aux supports modernes de conservation

Sans négliger les perspectives offertes par la conservation des documents sur supports électroniques (microfiches, ou microfilms, disques optiques numériques), les grandes bibliothèques anglo-saxonnes n'y ont encore qu'un recours modéré.

La conservation des documents sur de tels supports pourrait cependant, à première vue, apporter une réponse définitive aux problèmes de stockage rencontrés par les grandes bibliothèques.

Le gain de place qui résulterait de la substitution de microfiches ou de disques optiques aux ouvrages imprimés est évident.

Une microfiche peut contenir jusqu'à 99 pages d'un ouvrage. La capacité de stockage actuelle d'un disque optique numérique est évaluée à environ 120.000 pages, soit environ 600 livres ; elle devrait encore s'accroître et l'on évoque la possibilité de stocker près de 450 millions de pages, soit 2 à 3 millions de livres sur un disque optique, dès l'horizon 1995.

En termes de communication des informations au public, ces supports présentent en outre des atouts non négligeables. De manipulation simple, ils sont très aisément consultables et favorisent

la célérité des recherches. Sur la microfiche ou le microfilm, le disque optique numérique dont la durée de vie est d'ailleurs supérieure - présente l'avantage de pouvoir être consulté à distance ou simultanément par plusieurs utilisateurs. La possibilité d'accéder très rapidement au document, page par page, offre à l'utilisateur la faculté de sélectionner la ou les pages qu'il souhaite faire imprimer et rend son utilisation plus économique.

Il n'est pas exclu enfin que les éditeurs soient amenés dans un avenir proche à publier leurs ouvrages à la fois sur support papier et sur support électronique, ce qui dispenserait les grandes bibliothèques d'avoir à procéder elles-mêmes à une conversion coûteuse de ces documents (photographie pour les microfiches ou numérisation des informations pour les disques optiques).

En dépit de ces atouts incontestables, le recours aux supports électroniques comme moyen de conservation des ouvrages reste marginal. Deux raisons justifient cette prudence caractérisée.

D'une part, les supports électroniques ne permettent pas jusqu'à présent de garantir une conservation des documents sur une longue période. D'après les spécialistes, les technologies optiques actuelles assureraient la pérennité des informations inscrites sur ces supports pendant une durée de 10 à 30 ans, voire même 100 ans. En conséquence, la préservation des documents conservés sous cette forme supposerait qu'un programme de recopiage systématique de ces supports soit défini et scrupuleusement respecté avant le terme prévisible de lisibilité des informations correspondantes. Cette exigence ne contribuerait pas à simplifier la tâche des services de conservation des grandes bibliothèques. Elle ne comporte en outre aucune garantie sur la continuité du processus de conservation, compte tenu des risques de perte d'informations qui subsistent lors du recopiage.

Pour ce qui est des disques optiques, les difficultés de conservation engendrées par la durée de vie limitée des supports électroniques sont encore renforcées par la transcription nécessaire des informations numériques qu'ils renferment. Or l'évolution des techniques est telle que rien ne permet d'affirmer que l'appareil de lecture électronique qui sera mis au point dans dix ou vingt ans permettra de rendre intelligibles les informations numériques enregistrées aujourd'hui sur un disque optique.

D'autre part, la conviction selon laquelle les livres constitueront, pour longtemps encore, la composante la plus importante des bibliothèques modernes reste fortement ancrée dans l'esprit des responsables des principales institutions anglo-saxonnes. Il convient, nous a indiqué l'un de nos éminents

interlocuteurs, d'écarter le mythe selon lequel les bibliothèques du futur seront des bibliothèques dépourvues de livres : la technologie ne permet pas de tout faire.

Ainsi, l'utilisation des supports électroniques par les grandes bibliothèques anglo-saxonnes ne s'inscrit-elle pas dans une stratégie délibérée de substitution au support papier, destinée à remédier aux problèmes de stockage rencontrés par ces institutions. Elle correspond davantage à la volonté d'améliorer le service offert aux utilisateurs en leur permettant d'accéder plus rapidement à une information sélective et d'interroger à distance le fonds d'ouvrages numérisés, ou de remédier à la dégradation d'ouvrages anciens dupliqués en vue de leur communication.

De ce fait, le recours à l'électronique n'apparaît pas d'un grand secours dans la recherche d'une solution à l'engorgement des magasins de conservation des ouvrages.

2. Une expérience originale : le recours au stockage délocalisé.

Le recours au stockage délocalisé des ouvrages les moins demandés est expérimenté depuis 1986 par la bibliothèque universitaire de Harvard, dans des conditions jugées très satisfaisantes par son directeur.

Ces documents sont conservés à Southborough, à une soixantaine de kilomètres du campus universitaire, dans une "bibliothèque de stockage" conçue exclusivement à cet effet.

Le parti architectural retenu consiste en la juxtaposition d'une douzaine d'unités de conservation qui seront édifiées au fur et à mesure que le besoin s'en fera ressentir, chaque module permettant d'entreposer environ deux millions d'ouvrages. Les premiers volumes ont été transférés dans la première unité en 1986 ; l'université vient d'entreprendre la construction d'un deuxième bloc de conservation.

L'exploitation de cette bibliothèque de stockage a été confiée par l'université à une entreprise commerciale spécialisée dans la solution des problèmes de conservation.

L'efficacité du stockage dans ces locaux paraît être huit fois supérieure à celle qui découle de l'application des méthodes traditionnelles de conservation. Les volumes sont entreposés par taille, ce qui restreint la place perdue et préserve les ouvrages

d'éventuels chocs lors d'incidents de manipulation. Les entrepôts, d'une hauteur de quarante pieds, ne comportent pas d'étages ; l'accès aux ouvrages s'effectue grâce à un ascenseur amovible. Les conditions atmosphériques de conservation sont idéales ; la sécurité des documents, contre les incendies et le vol en particulier, est parfaite.

Cinq personnes seulement permettent de faire fonctionner une unité de deux millions d'ouvrages. Le recrutement de personnel supplémentaire ne semble pas devoir s'imposer lors de l'ouverture de la deuxième unité de conservation, en raison des économies d'échelles qui sont escomptées.

Lorsqu'un ouvrage conservé sur ce site est demandé, il est acheminé en voiture sur le campus. Le délai de communication est alors de vingt-quatre heures.

Le succès du stockage délocalisé repose, pour une large part, sur le choix approprié des livres qui seront conservés en dehors du campus.

La sélection doit porter exclusivement sur les ouvrages les moins consultés. La rareté des demandes de communication des livres entreposés sur le site délocalisé constitue dès lors un critère d'appréciation du choix effectué. Le dispositif de sélection doit par ailleurs être flexible : un ouvrage dont la fréquence de consultation augmente doit pouvoir être ramené sur le campus.

La pratique du stockage délocalisé présuppose donc une connaissance très précise des mouvements d'entrée et de sortie qui affectent les ouvrages. Elle implique également que le lecteur puisse, sans gêne excessive, patienter vingt-quatre heures avant d'obtenir la communication d'un ouvrage. On remarquera que cette dernière condition est sans doute plus facile à réunir dans le cas d'une bibliothèque universitaire que dans celui d'une bibliothèque nationale ou d'une bibliothèque de recherche.

3. Une solution traditionnelle qui prévaut : l'extension des capacités de stockage du complexe bibliothécaire

Pour remédier à la saturation de leurs capacités de stockage, la Bibliothèque du Congrès et la Bibliothèque publique de New-York ont procédé à la construction de nouveaux locaux, à proximité immédiate des bâtiments existants. Elles n'envisagent à aucun prix de recourir à la conservation délocalisée d'ouvrages.

Après avoir reconverti les cours intérieures du bâtiment Thomas Jefferson en locaux de stockage, la Bibliothèque du Congrès s'est progressivement étendue sur la colline du Capitole grâce à la construction de deux immeubles contigus, inaugurés respectivement en 1939 et en 1980.

Mais l'expérience de la Bibliothèque publique de New-York est plus significative de cette volonté de conserver sur un même site l'ensemble des collections, tant il est vrai que l'espace disponible pour de nouvelles extensions est plus rare et plus cher au coeur de New-York qu'il ne l'est sur la colline du Capitole.

Pour remédier à l'engorgement des magasins de conservation de sa division "recherche", cette bibliothèque vient de procéder à la construction d'entrepôts souterrains sous Bryant Park, à proximité immédiate du bâtiment principal situé à l'intersection de la Vème Avenue et de la 42ème rue. Ces nouveaux locaux, dont la capacité d'accueil est estimée à 3,5 millions d'ouvrages, permettront de doubler les surfaces de stockage actuellement disponibles dans ce bâtiment et devraient permettre de résoudre les problèmes de place disponible pendant une vingtaine d'années environ. Dans ces sous-sols seront installés la collection de manuscrits actuellement conservée dans une annexe située sur la 10ème Avenue, les livres originaux qui ont été dupliqués sur microfilms en vue de leur communication au public et les ouvrages de sciences sociales et humaines les plus anciens et les moins demandés. Les collections financières et économiques, actuellement entreposées dans le bâtiment principal, y seront également transférées lors de l'ouverture prochaine d'un bureau de recherche et de documentation destiné plus spécifiquement aux industriels et au monde des affaires, aux services duquel les intéressés pourront souscrire moyennant le versement d'une redevance.

L'objectif fondamental que s'est, depuis sa création, assignée la Bibliothèque publique de New-York - satisfaire au mieux les demandes du public en un minimum de temps - justifie que cet investissement coûteux ait été préféré à la construction d'entrepôts de stockage délocalisé. La Bibliothèque de recherche s'enorgueillit aujourd'hui de pouvoir garantir la communication d'un ouvrage en cinq minutes, avec un taux de satisfaction de la demande de 99%. Par comparaison, le délai moyen de communication des ouvrages atteint une heure à la Bibliothèque du Congrès.

Le maintien d'un service de cette qualité exigeait donc que les nouveaux locaux soient édifiés à la périphérie immédiate des salles de lecture. Un effort particulier sera accompli pour ne pas accroître à l'excès le temps d'acheminement des ouvrages qui seront

conservés dans ces locaux souterrains : les demandes émanant des salles de lecture y seront notamment transmises par télécopie.

*

* *

La **British Library** a, quant à elle, opté pour la construction d'une nouvelle bibliothèque et le déménagement de l'intégralité de ses collections. Le problème ne se posait cependant pas dans les mêmes termes pour cette institution : issue de la fusion de différentes entités, elle n'a encore jamais bénéficié d'une installation qui lui permette de regrouper ses nombreuses composantes. L'expérience britannique sera examinée plus en détail dans la suite de ce rapport.

B. OPTIMISER LA POLITIQUE D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS

Les grandes bibliothèques contemporaines rencontrent des difficultés croissantes dans la constitution de leurs fonds documentaires.

Elles ont à faire face à un **accroissement spectaculaire des informations disponibles dans le monde**, tant en raison de la multiplication des ouvrages ou des revues édités que de la diversification des supports (bandes sonores, vidéocassettes, films, logiciels) ou des sources documentaires (radio, télévision, entreprises...).

Elles sont dans le même temps confrontées à l'**inflation des coûts d'accès à ces informations** et doivent très souvent supporter une **compression de leur budget d'acquisition**.

Ces phénomènes affectent plus particulièrement les bibliothèques nationales, **British Library** et **Bibliothèque du Congrès** : chargées de rassembler et de transmettre aux générations futures un savoir universel, elles ont en effet vocation à constituer une collection exhaustive des connaissances. Mais ils touchent également de manière importante la division recherche de la **Bibliothèque publique de New-York** : cette institution privée n'étant pas dépositaire du dépôt légal, son budget d'acquisition reste étroitement subordonné à la générosité publique. En revanche, les bibliothèques universitaires - si importantes soient-elles - et les bibliothèques spécialisées, telles que les bibliothèques présidentielles,

sont moins affectées par ces évolutions : les budgets d'acquisition des premières, abondés d'une partie des droits de scolarité versés par les étudiants, bénéficient d'une source d'alimentation régulière ; les secondes ont, par essence, des centres d'intérêt plus circonscrits.

Pour surmonter ces difficultés, les grandes bibliothèques ont été amenées à réviser leur politique d'enrichissement documentaire. Leur réflexion comporte deux facettes : la définition du contenu idéal d'une grande bibliothèque ; l'amélioration des instruments de constitution de cette collection.

Pour l'intérêt des comparaisons internationales, la mission a jugé préférable de limiter les observations qui suivent aux seules bibliothèques nationales et de recherche.

1. Quelle collection pour une grande bibliothèque contemporaine ?

La multiplication des sources et des supports d'information et l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent d'accumuler et de stocker l'intégralité des documents publiés ont conduit les grandes bibliothèques anglo-saxonnes à définir une politique plus sélective d'enrichissement de leurs collections.

La mission d'information s'est plus particulièrement intéressée à trois aspects de cette question : quelle doit être aujourd'hui l'ambition d'une grande bibliothèque ; quel sort réserver aux archives audiovisuelles au sein d'une telle institution ; quelle place octroyer à la littérature étrangère dans la constitution de ses collections ?

a) *L'ambition des grandes bibliothèques contemporaines : de l'exhaustivité à la collection de référence*

Lorsqu'il proposa, en 1815, de céder sa bibliothèque personnelle au Congrès, le Président Thomas Jefferson justifiait la constitution d'une collection exhaustive en ces termes : "*There is no subject to which a member of Congress may not have occasion to refer*" (1). De même, l'ambition assignée à la bibliothèque publique de New-York par l'un de ses fondateurs, Mr. Astor, était que n'importe quel savant puisse y trouver ce qu'il recherche.

(1) *Il n'existe pas de sujet auquel un membre du Congrès ne risque pas d'avoir un jour à se référer.*

Continuer de rassembler à l'avenir une collection de documents suffisamment représentative des connaissances planétaires constitue indiscutablement, pour les responsables des grandes bibliothèques anglo-saxonnes, le plus grand défi qu'auront à relever ces institutions.

Ainsi qu'il l'a été indiqué plus haut, trois facteurs contribuent à accroître les difficultés qu'elles rencontrent dans la constitution de leur collection : la multiplication des informations publiées, l'inflation des coûts des matériaux et la compression des budgets d'acquisition.

L'identification des documents susceptibles d'entrer dans les collections d'une grande bibliothèque est de plus en plus ardue. Pour la section recherche de la Bibliothèque publique de New-York, cette responsabilité incombe à un comité de sélection composé de cent-vingt-cinq savants chargés de prospecter, dans leur domaine de compétence respectif, les documents présentant un intérêt suffisant pour figurer dans les fonds de la bibliothèque. Ces personnes sont en relation avec les correspondants de soixante-dix établissements commerciaux répartis de par le monde et spécialisés dans la fourniture d'ouvrages aux bibliothèques. Mais ils doivent également prêter une attention particulière aux publications des sociétés savantes, des petites maisons d'édition ou des auteurs publiés à leur propre compte, qui ne peuvent se permettre de recourir aux services de ces intermédiaires et dont les titres ne sont jamais référencés dans les catalogues bibliographiques.

Ils doivent enfin élargir leur champ d'investigation aux nouveaux supports d'information : disques compacts, disques vidéo, disques optiques numériques, logiciels...

La sélection qui s'ensuit n'est pas plus aisée. Elle contraint souvent à des arbitrages délicats. Ainsi, l'une des plus grandes difficultés à laquelle se trouve confrontée à ce stade la Bibliothèque du Congrès est de parvenir à concilier les exigences liées à la constitution d'une collection nationale de référence et la satisfaction des besoins des étudiants qui ne cessent d'affluer en raison de la pauvreté relative des bibliothèques universitaires du District de Columbia.

Il n'est donc plus possible aujourd'hui de rassembler une collection à la fois éclectique et exhaustive du savoir universel. Si la constitution d'un tel fonds documentaire reste pour les grandes bibliothèques anglo-saxonnes un idéal inaccessible, elles ont été amenées à opérer des choix, à définir des priorités.

L'objectif poursuivi est désormais la constitution d'une collection de référence. Sans perdre de son caractère éclectique, celle-ci se doit de privilégier dans chaque domaine, la recherche du livre rare ou peu diffusé, du document que le lecteur n'aura qu'une faible probabilité de trouver dans une bibliothèque de moindre importance. Cette stratégie d'acquisition traduit un recentrage des grandes bibliothèques nationales ou de recherche autour de leur vocation fondamentale : constituer une bibliothèque de dernier recours.

b) Une ouverture marginale des collections aux archives audiovisuelles

L'intérêt particulier réservé par la mission d'information à cette question est né de la proposition formulée par MM. Patrice Cahart et Michel Melot et reprise initialement par les responsables du projet de la Bibliothèque de France, d'y promouvoir un grand département de l'audiovisuel chargé de centraliser la collecte et la conservation nationale des films cinématographiques et des programmes télévisuels et de mettre très largement ceux-ci à la disposition du public.

● Au cours de son déplacement, la mission a pu constater qu'aucune grande bibliothèque anglo-saxonne ne s'était engagée dans cette voie.

La British Library, qui dispose pourtant d'un remarquable département d'archives sonores, n'a pas ouvert ses collections aux documents audiovisuels, pour lesquels il n'existe d'ailleurs aucune obligation de dépôt légal.

La Bibliothèque du Congrès détient une collection d'environ 100.000 films ou programmes télévisuels dont elle assure l'archivage et la préservation. La plupart des films cinématographiques qui forment celles-ci ont été déposés auprès d'elle au titre du dépôt légal ; le champ d'application du Copyright Act ne s'étend pas en revanche aux productions télévisuelles. L'accès du public aux films déposés est de surcroît strictement limité : il est réservé aux seules personnes qui justifient d'un besoin particulier à les consulter dans le cadre de travaux de recherche scientifique.

● Aux Etats-Unis, plusieurs institutions privées se sont en revanche fixées pour objectif de réunir une collection de programmes audiovisuels et d'en assurer la communication à un public plus ou moins large. La mission d'information a visité l'une d'elle, spécialisée dans la collecte des programmes de radio et de télévision, the Museum of Broadcasting (1), à New-York.

(1) Musée de l'audiovisuel.

Créé en 1976 par William S. Paley, président fondateur de la chaîne de télévision CBS, sa vocation est de rassembler, de conserver et de mettre à la disposition du public, un échantillonnage représentatif de la production radiodiffusée et télévisée. Elle consiste en outre à éduquer le public afin de faire accéder l'audiovisuel à la pleine reconnaissance artistique.

Cette institution est la seule des Etats-Unis à présenter à un très large public une collection éclectique de l'histoire de la radio et de la télévision depuis leur origine.

Juridiquement, et c'est là sa principale originalité, ce musée est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif. Le choix de ce statut, qui implique que l'ensemble des profits réalisés soient réinvestis dans l'institution, présente aux Etats-Unis de nombreux avantages.

Le principal est que le musée n'est pas propriétaire des oeuvres qui entrent dans ses collections. Il n'aura donc pas à acquérir ces documents et pourra de ce fait accéder aux meilleurs programmes sans rencontrer de limites budgétaires.

Lorsqu'une oeuvre a été sélectionnée pour rejoindre les collections du musée, une convention est passée avec son producteur, détenteur des droits d'exploitation. Cette convention précise notamment les conditions de conservation de l'oeuvre.

Une loi sur "l'exploitation équitable" dispense en outre le musée d'avoir à verser de droits d'auteurs puisqu'il ne se livre pas à une exploitation commerciale de ces oeuvres. En revanche, il lui est interdit de prêter une oeuvre dont il assure la conservation ou de la dupliquer au profit d'un tiers.

Un autre avantage -non moins déterminant- de ce statut juridique est qu'il habilite le musée à recevoir des subventions publiques. En 1989, cette institution a bénéficié d'une subvention de 10.000 dollars du Gouvernement fédéral et de 17.000 dollars de la ville de New-York, sur un budget total de 4 millions de dollars. Le solde était issu de fonds privés : le musée comptait plus de 300 contributeurs, dont les dons s'échelonnaient entre 45 et 400.000 dollars.

La collection du musée atteint désormais plus de 40.000 pièces, sur les deux millions de programmes réalisés depuis la création de la radio et de la télévision. Elle s'accroît d'environ 3.000 documents par an.

La sélection est opérée parmi les productions des différentes chaînes de radio et de télévision par des comités

spécialisés par genre (journaux, séries, fictions, émissions enfantines, religion,...). L'accès des membres de ces comités aux programmes est facilité par la représentation des directeurs des principaux réseaux de radio, de télévision ou de câble au sein du conseil de surveillance de l'association.

Le choix est effectué en considération de **trois critères principaux**. L'oeuvre doit alternativement présenter un **intérêt historique** - l'ambition du musée étant d'offrir au public une couverture totale des grands événements - revêtir un **caractère culturel ou artistique**, ou constituer un **témoignage représentatif des évolutions de la société**.

Depuis 1982, un effort particulier a été réalisé pour acquérir des programmes étrangers. Ceux-ci sont sélectionnés parmi les documents présentés dans les compétitions internationales.

Le musée est ouvert à **tout le monde**. Ses visiteurs n'ont pas à justifier d'un besoin particulier pour accéder à ses collections. Sa fréquentation atteint près d'un millier de personnes par jour. Le public est très varié : il comprend des écoliers - au profit desquels des programmes éducatifs sont spécialement conçus et auxquels l'accès du musée est réservé dans la matinée- des amateurs, des journalistes ou des cinéastes qui effectuent des recherches dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Le musée doit emménager en avril 1991 dans des locaux plus vastes afin de mieux répondre aux demandes du public.

Cette expérience constitue une **réussite indéniable**. Elle permet de combler une lacune dans un pays où les oeuvres audiovisuelles ne sont soumises à aucune obligation de dépôt légal et où les quelques collections réalisées par des amateurs ou les institutions publiques restent difficilement accessibles au public. Elle représente une illustration parmi tant d'autres du dynamisme de l'initiative privée en matière culturelle aux Etats-Unis.

La **collaboration** qui s'est instaurée entre le musée et les réseaux de radiodiffusion et de télévision est **exemplaire** : en quinze ans d'existence, on ne recense, en tout et pour tout, qu'un seul refus d'une chaîne de télévision d'avoir à mettre l'une de ses émissions à la disposition du public par l'intermédiaire de cette institution.

Le succès de cette entreprise repose cependant très largement sur les particularités du statut juridique des associations dépourvues de but lucratif aux Etats-Unis. Elle n'est donc pas directement transposable en France.

Un enseignement peut cependant être retiré de cette visite : au cours de l'entretien qu'ils ont accordé à la mission d'information, les responsables du musée ont souligné les **difficultés que pourrait rencontrer un service de vocation comparable intégré à un grand ensemble**, telle la Bibliothèque du Congrès. Chargé de réunir la composante la moins reconnue de la collection documentaire nationale, sa mission n'aurait pas été jugée prioritaire et ce service aurait eu en premier lieu à souffrir des compressions budgétaires. Ce témoignage militait donc en la défaveur de la création d'un grand département de l'audiovisuel au sein de la Bibliothèque de France.

Les membres de la mission d'information ont dès lors accueilli avec satisfaction la réduction des ambitions de l'établissement public de la Bibliothèque de France en matière de collecte et de conservation des archives audiovisuelles.

c) L'attention réservée aux publications étrangères

La mission d'information a été particulièrement impressionnée par l'importance des publications étrangères répertoriées dans les collections des grandes bibliothèques anglo-saxonnes.

A la **Bibliothèque du Congrès**, où l'on recense des ouvrages publiés dans 485 langues différentes, la part des publications étrangères atteint près de 60% du total des collections (1). Ces publications ont été acquises à titre onéreux ou sont obtenues en contrepartie des exemplaires issus du dépôt légal que la Bibliothèque du Congrès ne souhaite pas conserver et qui sont cédés dans le cadre d'échanges internationaux. En 1989, ces échanges ont permis à 423.000 ouvrages étrangers de rejoindre les collections de la Bibliothèque nationale américaine.

A la **Bibliothèque publique de New-York** ou à la **Bibliothèque universitaire de Harvard**, la présence d'ouvrages étrangers dans des proportions comparables (respectivement entre 50 et 60% des collections et plus de 60% de celles-ci) est d'autant plus remarquable que ces institutions, non depositaires du dépôt légal, ne bénéficient d'aucune monnaie d'échange. Le maintien d'une part significative d'ouvrages étrangers dans leurs collections est donc le fruit d'une volonté délibérée, particulièrement estimable en raison de la diminution relative des capacités d'acquisition de ces bibliothèques évoquées ci-dessus.

Pour le Président de la Bibliothèque publique de New-York, cette ouverture sur l'étranger est essentielle. En sciences

(1) Cette proportion est légèrement supérieure à 30% à la Bibliothèque nationale.

humaines et sociales, par exemple, alors que l'on pouvait encore considérer il y a vingt ans que 80% des publications intéressant les chercheurs étaient éditées aux Etats-Unis, ce constat ne peut être établi aujourd'hui que pour 60% de celles-ci. Le nombre de travaux importants publiés en langues étrangères ne cesse de croître. Sauf à renoncer à offrir aux savants et aux étudiants américains la possibilité d'accéder dans leur pays à ce type d'information, il est un devoir pour les grandes bibliothèques de continuer à acquérir à l'étranger, en dépit de l'investissement croissant que représente une telle politique.

2. Renforcer l'efficacité des instruments d'enrichissement des collections

En plus des moyens traditionnels d'acquisition dont usent en général les bibliothèques (acquisition à titre onéreux, dons et legs), la British Library et la Bibliothèque du Congrès bénéficient, en leur qualité de bibliothèque nationale, d'une source importante d'enrichissement à titre gratuit, le dépôt légal. Celui-ci leur permet, comme il l'a été mentionné précédemment, en outre d'alimenter des programmes d'échanges internationaux en utilisant à cette fin les exemplaires reçus en surnombre ou dont elles ne souhaitent pas assurer la conservation.

En 1987, la British Library a reçu 379.527 documents au titre du dépôt légal, représentant 35% du total des entrées référencées ; 28% de celles-ci correspondaient à des acquisitions ; le solde (soit 37%) provenait d'échanges internationaux ou de dons.

La même année, la Bibliothèque du Congrès a consacré un budget de 6,666 millions de dollars, (soit environ 9,7 millions de francs) à l'acquisition de 926.000 exemplaires de monographies ou de publications en séries ; elle a reçu 250.000 monographies au titre du dépôt légal et procédé à l'échange de 423.000 documents. La faiblesse relative de son budget d'acquisition est la conséquence de la part significative d'oeuvres reçues au titre du dépôt légal ou de dons. Par comparaison, le budget d'acquisition de la Bibliothèque publique de New-York atteint 8 millions de dollars.

Une réflexion a été engagée par les grandes bibliothèques anglo-américaines en vue d'accroître la "rentabilité" de leurs modes d'approvisionnement.

● Il a été souligné plus haut que ces institutions avaient été contraintes, dans un souci d'efficacité, de renforcer le caractère

sélectif de leur politique d'acquisition. Elles ont ainsi été amenées à définir des priorités et à opérer des choix. Certaines grandes bibliothèques souhaitent s'engager plus loin dans cette voie. Ainsi, la Bibliothèque publique de New-York ne serait-elle pas opposée à ce que soit défini un **partage accru des responsabilités entre les différentes bibliothèques américaines, notamment en matière de collecte d'ouvrages et de périodiques étrangers.** Les bibliothèques de Californie pourraient alors se charger de rassembler la collection asiatique ; celles de la côte Est de prospecter en Europe et en Union Soviétique ; celles du Sud se spécialiseraient dans la littérature Sud-Américaine et Africaine.

● Le même souci d'efficacité anime les propositions formulées par la British Library en vue de **perfectionner la législation britannique relative au dépôt légal.**

Ces propositions de réforme se fondent sur le constat suivant. A l'origine, l'instauration d'un dépôt légal des publications imprimées auprès des bibliothèques nationales répondait, dans sa philosophie, à la volonté de conserver la trace de l'évolution de l'ensemble du savoir humain. Ce mécanisme a parfaitement rempli le rôle qui lui était assigné. Aujourd'hui, ses modalités d'application sont cependant le plus souvent inadaptées face à l'explosion d'une littérature dont l'intérêt est inégal et dont la conservation intégrale par une bibliothèque nationale ne paraît pas justifiée d'une part, et à l'émergence de nouveaux supports d'information, d'autre part.

Le **Copyright Act britannique de 1911** a entériné en matière de dépôt légal une pratique qui remontait à l'année 1662. Il contraint les éditeurs à déposer gratuitement auprès de la British Library, un exemplaire dans la meilleure édition de toute publication imprimée (livres et périodiques). Cette loi a étendu à cinq autres bibliothèques la faculté de demander que le dépôt d'un ouvrage soit également effectué auprès d'elles. Il s'agit de la bibliothèque nationale du Pays de Galles, de la bibliothèque nationale d'Ecosse, des bibliothèques universitaires d'Oxford, de Cambridge et de Trinity College à Dublin.

Depuis lors, cette législation a été modifiée pour exclure les publications éphémères de son champ d'application. Cette mesure visait à éviter que les bibliothèques ne continuent à être submergées par l'arrivée de ce type de publications.

Dans la **pratique**, certains éditeurs omettent d'effectuer ce dépôt. La British Library use alors de son droit de réclamer l'ouvrage. Durant l'exercice comptable 1988-1989, elle a utilisé cette faculté près de 26.000 fois, contre près de 15.000 fois seulement l'année précédente. L'amplitude de cette variation traduit le fait que la British Library ne recourt pas systématiquement à cette

possibilité : elle se réserve en effet la possibilité de sélectionner parmi les publications qui ne lui ont pas été envoyées, les seuls ouvrages ou travaux scientifiques qui l'intéressent.

A l'inverse, la plupart des éditeurs continuent de lui faire parvenir les publications éphémères qui ont été expressément exclues du dépôt. Cette ignorance du champ d'application de la loi induit des charges supplémentaires pour la British Library. La tradition veut en effet qu'elle catalogue et qu'elle conserve l'intégralité des documents qui lui sont adressés. Or le coût unitaire du catalogage d'un imprimé reçu par la voie du dépôt légal est estimé à 37 livres et celui de sa conservation à une livre par an.

A l'issue d'une réflexion engagée en 1989, des **propositions d'amélioration du dispositif légal existant** ont été rendues publiques par la British Library.

Ces propositions poursuivent trois objectifs :

- **autoriser la British Library à opérer une sélection des ouvrages et des publications qu'elle conservera parmi les exemplaires reçus au titre du dépôt légal.** Cette faculté lui permettrait tout à la fois de réaliser des économies de gestion et de libérer de la place pour stocker des documents jugés plus intéressants. Elle correspond bien à un souci de rentabilité accrue. Les exemplaires refusés seraient renvoyés à l'éditeur ou passés au pilon : il s'agit, pour l'essentiel, des publications éphémères ou des rééditions d'ouvrages ne comportant aucune modification textuelle ;

- **esquisser une régionalisation du dépôt légal** en introduisant une meilleure répartition des contraintes de conservation qui pèsent sur les différentes bibliothèques bénéficiaires de ce privilège. Ainsi, par exemple, les publications d'intérêt plus spécifiquement gallois ou écossais pourraient être conservées par ces bibliothèques nationales. Ce partage des responsabilités pourrait être appliqué également à la presse locale et régionale ;

- **étendre le champ d'application de la loi aux nouveaux supports d'information** (microfilms, disques optiques numériques...). Dans l'esprit de la première proposition formulée ci-dessus, leur dépôt ne serait pas effectué de manière systématique, mais la British Library se verrait conférer le droit d'en réclamer l'envoi.

Aucune suite n'a jusqu'à présent été donnée à ces propositions qui ont été accueillies défavorablement par une presse britannique stigmatisant l'abandon d'une tradition vieille de trois cents ans.

Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes aux **Etats-Unis** où le dépôt légal est facultatif, mais où il conditionne la protection des droits qui s'attachent à l'oeuvre. Le **Copyright Act de 1976** prévoit que le dépôt est effectué gracieusement, en deux exemplaires, auprès du bureau du Copyright de la Bibliothèque du Congrès. Dans la pratique, ce système se révèle très incitatif et la plupart des éditeurs accomplissent ce dépôt. Il n'y a pas, pour la **Bibliothèque du Congrès, d'obligation corrélative d'assurer la conservation des documents déposés**. Une sélection est opérée parmi ceux-ci par le bureau du Copyright. Les ouvrages ou périodiques dont l'intérêt n'a pas été jugé suffisant pour entrer dans les collections de la Bibliothèque du Congrès sont répartis, en vue de leur stockage, dans d'autres bibliothèques. Il en est ainsi essentiellement pour la presse régionale ou les publications en série.

● C'est encore pour accroître la rentabilité des modes d'enrichissement de ses collections que la **British Library** souhaiterait pouvoir **refuser les dons** qui lui sont offerts lorsque ceux-ci sont déjà catalogués dans ses collections où lorsqu'ils ne présentent qu'un intérêt historique ou scientifique secondaire.

C. CONCILIER LES MISSIONS ANTINOMIQUES DE CONSERVATION ET DE COMMUNICATION DU PATRIMOINE ECRIT

Les difficultés soulevées par la conciliation du principe de communication des ouvrages au public et des impératifs liés à la conservation du patrimoine écrit sont universellement connues des bibliothèques. Elles se posent cependant avec une acuité particulière pour les bibliothèques nationales dont la mission est de conserver pour la transmettre aux générations futures, "la mémoire de la Nation". Le défi qu'elles ont à relever n'est pas nouveau ; elles tentent néanmoins d'y apporter des solutions plus appropriées en explorant les possibilités offertes par les technologies contemporaines.

1. Un défi séculaire...

Depuis toujours, les bibliothèques - et plus encore les bibliothèques nationales - ont dû s'attacher à préserver les ouvrages des dégradations subies notamment à l'occasion de leur consultation par le public.

Le problème de la conservation du patrimoine imprimé connaît aujourd'hui un regain d'actualité compte tenu de l'importance des fonds menacés de disparition. Cette proportion atteint deux millions de livres à la British Library, soit un sixième de ses collections ; à la Bibliothèque publique de New-York, l'on estime que près de la moitié des ouvrages détenus nécessiterait de subir une restauration.

Au cours du siècle dernier, deux évolutions ont contribué à accroître les difficultés rencontrées par les grandes bibliothèques. La substitution dans le processus de fabrication de papier de la pâte à bois au chiffon, intervenue à la fin du XIXème siècle, est à l'origine de la désintégration des ouvrages par phénomène d'acidification au contact de l'air. La généralisation de l'instruction et l'amélioration du niveau de culture générale qui s'en est suivie ont favorisé l'augmentation de la fréquentation des bibliothèques, et de la consultation des ouvrages.

Les grandes bibliothèques américaines sont encore plus spécialement exposées à des détériorations que leurs homologues étrangères : le principe du libre accès du public aux collections n'y souffre d'aucune restriction. Il est considéré aux Etats-Unis comme le corollaire de la liberté d'information, laquelle conditionne le libre jeu de la démocratie. Il revêt dès lors un caractère intangible.

A la Bibliothèque du Congrès, les seules conditions posées à l'accès des collections sont d'être âgé de plus de 18 ans et d'inscrire son nom sur un registre. Si l'on excepte le département chargé de conserver le patrimoine cinématographique, l'utilisateur n'a pas à justifier d'un besoin spécifique pour recourir à la consultation de cette collection.

Cette situation engendre parfois des difficultés qui sont acceptées comme la rançon de la liberté d'information. La Bibliothèque du Congrès souffre notamment des conséquences de la fréquentation d'un public trop nombreux d'étudiants, due à la pauvreté relative des services bibliothécaires offerts par les universités avoisinantes. Cette affluence est à l'origine de troubles ou de perturbations : on lui impute la multiplication du nombre d'ouvrages subtilisés ou de pages arrachées, ou encore la difficulté que peuvent parfois éprouver les chercheurs à travailler dans les salles de lecture en raison du niveau sonore atteint.

Le même principe est applicable à la Bibliothèque publique de New-York, qui pousse le respect de la liberté

d'information et celui de la vie privée du lecteur jusqu'à vouloir en préserver l'anonymat.

Dans les **bibliothèques universitaires**, en revanche, l'accès est réservé aux seuls professeurs, étudiants et anciens élèves de l'université. Un droit d'accès payant peut être cependant octroyé aux chercheurs n'appartenant pas à cette dernière.

En **Grande-Bretagne**, après un large débat ouvert dans la perspective de son déménagement à Saint-Pancras, il a été décidé de subordonner la liberté d'accès du public à la British Library à la justification d'un besoin particulier de consulter ses collections. Cette restriction a été motivée par la volonté de ne pas perturber le fonctionnement de cette institution qui craignait d'être détournée de sa **vocation de bibliothèque de recherche** par la multiplication des demandes de communication d'ouvrages de littérature populaire.

Par cette décision, la British Library réaffirme sa volonté de ne constituer qu'une **bibliothèque de dernier recours**.

2. ... auquel elles tentent d'apporter des réponses plus appropriées en recourant aux nouvelles technologies

Jusqu'à un passé récent, la stratégie déployée pour lutter contre la dégradation des ouvrages n'était conçue qu'en termes de conservation. Elle alliait moyens préventifs (respect des conditions thermohygrométriques idéales de conservation, aménagement de locaux de stockage appropriés, perfectionnement des moyens de lutte contre l'incendie) et traitement curatif (restauration des reliures, désacidification des ouvrages...).

Le recours aux nouvelles technologies permet désormais d'établir un lien plus direct entre la conservation des ouvrages et leur communication au public. Il constitue en tant que tel la première tentative réelle de conciliation de deux objectifs jusqu'alors antinomiques.

La mise en oeuvre de **cette politique repose sur le principe de la duplication**. L'exemplaire original d'un ouvrage sera réservé à la fonction de conservation, après avoir subi éventuellement un traitement préventif (désacidification du papier) ; la fonction de communication sera en revanche assurée sur un support différent : photocopie, microfilm, disque optique numérique, consultation de bases de données.

La mission d'information a pu apprécier l'efficacité du laboratoire de micro-reproduction de la bibliothèque de l'Institut de technologie du Massachusetts (M.I.T.).

La transcription d'un ouvrage sur microfiches s'effectue par un procédé photographique. La caméra est actionnée manuellement lorsque le document microfilmé est relié. La cadence de reproduction est alors de 11.000 à 12.000 pages par heure. Celle-ci peut atteindre 18.000 à 20.000 pages à l'heure dès lors que le document se présente sous la forme de liasses de feuilles de papier libre et qu'un recours à la caméra automatisée est possible. La réduction opérée par la caméra est de 1/24ème ; elle permet de consigner 99 pages d'un ouvrage sur une même microfiche. Le document peut être communiqué au public sous cette forme.

Il peut être également restitué, à partir de ces microfiches, dans son format original et sur papier désacidifié, par photocopie. Il sera alors disponible sous la forme d'une photocopie.

Un procédé de **photocopie au scanner**, sur lequel les responsables du M.I.T. fondent beaucoup d'espairs, a été mis au point récemment. Les informations consignées sur le support de base (ouvrages, microfiches, photographies) sont lues par le scanner qui les transcrit sous forme numérique et les transmet à une photocopieuse-imprimante, alimentée par du papier désacidifié, qui les restitue à son tour sous leur forme originale. Outre sa rapidité, ce procédé présente l'avantage de réduire à leur strict minimum les manipulations du support original. Cet argument est déterminant lorsqu'il s'agit de préserver des ouvrages fortement endommagés.

D. SOUTENIR LE RESEAU BIBLIOTHECAIRE NATIONAL

La quatrième mission qui incombe aux grandes bibliothèques est d'encourager, par un soutien approprié, l'essor des bibliothèques d'importance secondaire implantées sur le territoire national. Cette tâche leur est facilitée en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis par la richesse et le dynamisme de ces institutions.

1. Les bibliothèques secondaires en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis

a) Un tissu d'une densité exceptionnelle

● Au **Royaume Uni**, la constitution de ce réseau est ancienne et correspond à la volonté de faciliter un accès libre et gratuit des citoyens à l'information.

Les **bibliothèques publiques**, placées sous l'autorité du pouvoir local (Conseils de comtés ou de districts urbains), en sont l'élément structurant. En 1985, 4.754 antennes de consultation et 673 bibliobus étaient rattachés à 167 bibliothèques principales. Leurs collections atteignaient au total 135 millions d'ouvrages. Leur budget de fonctionnement cumulé s'établissait à 414 millions de livres. Elles employaient 27.400 personnes dont 7.500 bibliothécaires professionnels.

Les **bibliothèques académiques** composent le deuxième ensemble de ce réseau. Parmi celles-ci, les bibliothèques universitaires sont particulièrement dynamiques. Les cinquante-trois universités britanniques y consacrent en moyenne 5% de leur budget total. En 1985, elles réunissaient un fonds de 35 millions d'ouvrages dont le rythme d'accroissement annuel était estimé à environ 2,5 millions d'exemplaires.

Les **bibliothèques spécialisées**, enfin, dont le recensement est plus délicat à effectuer, rassembleraient entre 2.500 et 4.000 institutions.

● Le **réseau des bibliothèques américaines** était composé de plus de 30.000 unités (recensement de 1988).

Les **bibliothèques étatiques** rassemblaient près de 3.200 établissements. Cette catégorie comprend les trois **bibliothèques nationales** (la Bibliothèque du Congrès, la Bibliothèque nationale d'agriculture et la Bibliothèque nationale de médecine), près de cinq cents **bibliothèques gouvernementales** créées à l'initiative des différents départements du pouvoir exécutif fédéral ou des agences gouvernementales et les **bibliothèques des Etats fédérés**, dont la mission première est de servir le pouvoir exécutif local. La majorité de ces dernières est encore spécialisée en droit, mais leurs collections tendent à se diversifier avec l'accroissement des champs d'intervention du pouvoir fédéré (sciences sociales, recherche et technologie, sciences physiques, médecine ...).

Les **bibliothèques publiques** réunissaient plus de 15.000 unités dont 9.094 bibliothèques principales et 5.919 antennes secondaires. Leur statut juridique et leurs règles de fonctionnement

sont définis par les Etats fédérés. Elles ont en commun d'être créées et administrées par les collectivités locales (municipalités, comtés ou régions) et d'être financées, pour l'essentiel, par le produit des taxes locales. Cet ensemble, fort disparate, avait consacré, en 1988, 431,5 millions de dollars à l'acquisition d'ouvrages et 62 millions de dollars à la souscription d'abonnements à des publications périodiques.

Les **bibliothèques académiques** rassemblaient 4.647 établissements, dont 3.398 bibliothèques universitaires. Les collections de ces dernières atteignaient plus de 514 millions d'ouvrages et leurs dépenses cumulées de fonctionnement s'élevaient à 1,5 milliard de dollars.

L'ensemble des **bibliothèques spécialisées** comptait enfin près de 9.000 éléments, parmi lesquels on peut citer la bibliothèque Pierpont Morgan à New-York, consacrée aux Beaux-Arts et aux manuscrits et livres anciens, la bibliothèque Shakespeare à Washington, qui détient l'une des plus importantes collections mondiales de l'histoire britannique sous le règne d'Elisabeth Ière, la bibliothèque John Crerar à Chicago, spécialisée dans le domaine des sciences et des technologies.

b) Des réseaux de coopération inter-bibliothèques particulièrement dynamiques

L'importance des liens de coopération tissés entre elles par les bibliothèques britanniques et américaines atteste de leur dynamisme.

La constitution de ces réseaux de coopération repose sur l'adhésion volontaire des bibliothèques intéressées. La décentralisation qui caractérise le dispositif bibliothécaire américain explique dans une large mesure le foisonnement des initiatives en ce domaine. Bien que plus directive, la définition de la politique de lecture publique en Grande-Bretagne encourage très largement les initiatives locales, préférant "édifier de bas en haut" plutôt que de chercher à imposer autoritairement un grand dessein national.

Les réseaux de coopération sont formés sur la base de critères géographiques - ils rassemblent alors, tels les "Regional Library Scheme" britanniques, les bibliothèques d'une même région - ou sur le fondement d'intérêts catégoriels, tels le "Research Library Group" (R.L.G.) qui regroupe les principales bibliothèques universitaires ou bibliothèques de recherche américaines.

La collaboration définie par ces réseaux peut être générale ou porter sur des aspects particuliers du métier de bibliothécaire, tels

que le catalogue des collections, le prêt inter-bibliothèques d'ouvrages, le microfilmage, la restauration d'ouvrages menacés ...

Quelques exemples méritent d'être développés.

Dix réseaux de coopération régionale, les "**Regional Library Scheme**", couvrent l'ensemble du territoire britannique. Ils rassemblent la plupart des bibliothèques publiques, quelques bibliothèques universitaires et des bibliothèques spécialisées, publiques ou privées. Leur objectif principal est de favoriser les prêts d'ouvrages au sein d'une même région en diffusant auprès de leurs adhérents une liste, actualisée tous les deux mois, des collections détenues par l'ensemble des autres membres du réseau. Ces dix réseaux tissent la toile du paysage bibliothécaire britannique ; de nombreuses autres initiatives locales tendent cependant à compléter les services de base offerts par ceux-ci.

Aux Etats-Unis, le développement des réseaux O.C.L.C. (Online Computer Library Center) et R.L.G. (Research Library Group) est significatif de la vitalité des bibliothèques américaines.

Créé en 1967 par un consortium de bibliothèques universitaires de l'Ohio, le réseau O.C.L.C. compte aujourd'hui **plus de 4.000 bibliothèques adhérentes aux Etats-Unis et à l'étranger**. Il gère une base de données comportant plus de 18 millions de notices bibliographiques. Pour chaque référence, il indique la localisation de l'ouvrage et précise les coordonnées des bibliothèques qui le détiennent. Ce réseau permet en outre de passer directement un ordre de prêt inter-bibliothèque. L'ordinateur enregistre alors le mouvement d'ouvrage et actualise la liste des bibliothèques auprès desquelles celui-ci est disponible. Il devient dès lors inutile de renvoyer le document après consultation à la bibliothèque auprès de laquelle il a été emprunté. La gestion des prêts effectués par l'intermédiaire de ce réseau aboutit à la mise en commun des ressources bibliographiques des institutions adhérentes. Le budget annuel de fonctionnement de ce réseau atteint 70 millions de dollars.

Le réseau R.L.G. (Groupe des bibliothèques de recherche) a été créé en 1978 à l'initiative des 35 principales bibliothèques de recherche et bibliothèques universitaires américaines. Il réunit aujourd'hui plusieurs centaines d'abonnés et met à leur disposition une base de données comportant près de 30 millions de titres indexés. Son budget annuel de fonctionnement est de 15 millions de dollars.

La création et l'essor de ces deux réseaux, parmi tant d'autres, ont été favorisés par la décentralisation du système bibliothécaire américain. La Bibliothèque du Congrès n'a joué aucun rôle déterminant dans leur constitution. La croissance de ces deux

réseaux les rend cependant plus étroitement concurrents et imposera à terme qu'ils soient fusionnés, ou que leurs rôles respectifs soient redéfinis, afin d'éviter les doubles emplois.

2. La contribution des grandes bibliothèques à l'essor du réseau bibliothécaire national

Les grandes bibliothèques anglo-saxonnes prêtent leur concours au réseau bibliothécaire national sous deux formes essentielles : celle d'une contribution à l'effort d'inventaire des collections bibliographiques nationales, d'une part, celle d'une participation au prêt inter-bibliothèques, d'autre part.

a) Une participation significative à l'élaboration du catalogue collectif national

Le catalogue d'une bibliothèque conditionne l'accès du public à ses collections. Il en constitue donc un instrument essentiel.

L'introduction de l'informatique et les progrès substantiels accomplis en matière de télétransmission ont révolutionné la conception que l'on se faisait traditionnellement du catalogue d'une bibliothèque. Du catalogue manuel, consultable sur fiches ou dans de grands registres, on est passé au **catalogue informatisé** accessible en ligne à partir d'un terminal. Cette transformation a considérablement réduit et accéléré les travaux de recherche nécessaires pour accéder à l'information. De la notion de catalogue répertoriant la collection d'ouvrages physiquement détenue par une bibliothèque, on est passé à la notion dématérialisée de **catalogue collectif national**, agrégeant, en précisant leur localisation, les collections de l'ensemble des bibliothèques - ou du moins des principales bibliothèques - implantées sur le territoire national. C'est vers la réalisation de cet inventaire des collections bibliographiques nationales, interrogeable à distance, que tendent désormais les grandes bibliothèques anglo-saxonnes.

Si le retard de la France en la matière est flagrant, la mission d'information a pu constater que l'avance des grandes bibliothèques anglo-saxonnes n'était pas toujours déterminante.

Seule parmi les bibliothèques visitées, la Bibliothèque du Congrès a achevé en 1980 de transposer son catalogue manuel sur informatique. La British library, dont 60% des notices sont aujourd'hui informatisées, espère parvenir au terme de ce transfert en 1993. Le catalogue de la Bibliothèque publique de New-York n'est

informatisé qu'au-delà de 1972. Trois à quatre millions d'ouvrages, sur un total de dix millions de la Bibliothèque Universitaire de Harvard et les deux-tiers de la collection détenue par l'Université de Columbia ne sont encore référencés que sous la forme manuelle.

L'informatisation de leur catalogue constitue pour ces institutions un objectif à atteindre dans les meilleurs délais : ainsi que l'a constaté la directrice de la Bibliothèque Universitaire de Columbia, les retards accumulés en ce domaine conduisent à une sous-exploitation du fonds disponible sur catalogue manuel dont l'utilisation est délaissée par les étudiants. En période de restriction budgétaire cependant, l'accélération de la conversion du catalogue manuel ne figure pas parmi les priorités absolues des grandes bibliothèques américaines : il leur paraît plus essentiel de chercher à préserver en tout premier lieu leur capacité d'acquisition.

Les grandes bibliothèques anglo-saxonnes jouent cependant un rôle fondamental dans l'élaboration du catalogue collectif national.

En Grande-Bretagne, le **service national d'information bibliographique** (1), récipiendaire du dépôt légal, fut très tôt chargé de rédiger et de diffuser les notices bibliographiques correspondant à la production éditoriale britannique.

Ces notices constituent aujourd'hui la base du catalogue collectif national en cours d'élaboration.

Aux Etats-Unis, la décentralisation du dispositif bibliothécaire explique qu'aucune institution nationale n'ait été statutairement désignée pour assumer cette responsabilité. Le rôle moteur de la **Bibliothèque du Congrès** dans la publication d'informations bibliographiques exploitables, notamment par les bibliothèques de recherche et les bibliothèques universitaires, s'est cependant affirmé très vite. Dès 1901 en effet, cette institution s'est préoccupée d'imprimer systématiquement ses propres catalogues et d'en assurer la diffusion auprès des bibliothèques intéressées, imposant de cette manière ses normes de catalogage. La **Bibliothèque du Congrès fournit aujourd'hui près de 80% des notices bibliographiques répertoriées par les réseaux de coopération O.C.L.C. (Online Computer Library Center) ou R.L.G. (Research Library Group)**. Si donc, comme on l'a vu plus haut, cette institution n'a joué qu'un rôle marginal dans la constitution de ces réseaux, sa contribution à l'élaboration d'un catalogue des ressources bibliographiques nationales n'en est pas moins déterminante.

(1) Ce service est intégré à la British library depuis 1972.

b) Un concours essentiel au développement du prêt inter-bibliothèque

La participation des grandes bibliothèques au dispositif de prêt inter-bibliothèques est particulièrement importante. Elle résulte de leur statut de "prêteur institutionnel", les prêts d'ouvrages qu'elles sont amenées à consentir aux autres bibliothèques excédant en permanence les emprunts auxquels elles peuvent avoir recours. A ce titre, les grandes bibliothèques supportent dans une large proportion les coûts de la gestion administrative induite par ces échanges.

La Grande-Bretagne offre le modèle le plus achevé d'organisation systématique des échanges d'ouvrages à l'échelle nationale. La pièce maîtresse de ce dispositif est le "British library lending division" (division de prêt de la British library), rebaptisée récemment "Document Supply Center" (centre de documentation de la British Library). Créée dans les années soixante, cette antenne de la British Library est installée à Boston-Spa, dans le Yorkshire. Sa mission consiste à seconder les bibliothèques publiques ou privées abonnées auprès d'elle par des prêts d'ouvrages ou par la mise à disposition sous forme de photocopies, de microfiches ou de télécopies, des documents qui leur sont réclamés par leurs lecteurs. Pour subvenir à ces besoins, le centre de documentation dispose de deux sources d'approvisionnement. La première est interne : le centre constitue à cet effet ses propres collections d'ouvrages, d'imprimés et de documents de référence. Il consacre près de 4 millions de livres chaque année à l'enrichissement de son fonds documentaire. Celui-ci se compose aujourd'hui de plus de trois millions d'ouvrages, d'environ deux cent mille titres de journaux, de trois millions de rapports officiels conservés sur microfiches, d'environ cinq cent mille thèses, des actes de plus de trois cent mille colloques et de près de cent mille enregistrements musicaux. 87% des demandes qui sont formulées auprès du Centre sont satisfaites à partir de ce stock. La deuxième est externe : le centre de documentation a passé avec dix-sept grandes bibliothèques britanniques ("back-up" librairies) et avec soixante bibliothèques spécialisées ("special source" librairies) des conventions lui permettant d'accéder à leurs collections afin de s'y procurer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le dispositif britannique se révèle indubitablement très performant. Le centre compte aujourd'hui 6.200 adhérents parmi les bibliothèques britanniques et 6.500 bibliothèques étrangères sont abonnées. Il répond en moyenne à trois millions de demandes chaque année, dont 23% émanent de l'étranger. Il présente cependant, de l'avis de nos interlocuteurs américains, le double inconvénient d'être excessivement onéreux - le centre de documentation de la British

Library emploie 750 personnes - et de faire reposer la responsabilité de l'organisation du prêt inter-bibliothèques sur une seule institution.

C'est la raison pour laquelle le rôle du **Bureau de prêt inter-bibliothèques de la Bibliothèque du Congrès** a été conçu de manière moins extensive. Sa vocation est de n'intervenir que dans les recherches d'ouvrages ou de documents rares ("the hard-to-find material"). La Bibliothèque du Congrès s'affirme donc, dans l'organisation des échanges d'ouvrages ou de documents aux Etats-Unis, comme la **bibliothèque de dernier recours**. Son bureau de prêt n'emploie que cinquante personnes. Les bibliothèques américaines formulent chaque année environ 50.000 demandes de prêt ou d'information. Le flux annuel d'ouvrages prêtés ou photocopiés par ce Bureau pour les besoins du Congrès et des bibliothèques américaines ou étrangères atteint environ 140.000 unités.

II - LE TRANSFERT DE LA BRITISH LIBRARY A SAINT-PANCRAS

La construction à Londres, près de la gare ferroviaire de Saint-Pancras, d'un bâtiment destiné à accueillir la British Library, constitue, avec celle de la Bibliothèque de France, l'un des deux projets bibliothécaires les plus ambitieux de ce siècle.

Le projet britannique n'est pas récent. Il serait inexact cependant de faire remonter sa genèse au début des années soixante. Un premier projet, antérieur à la création de la British Library, visait alors à accroître les installations dont bénéficiait la bibliothèque de sciences humaines et sociales au British Museum, en rasant le quartier historique de Bloomsbury qui jouxte l'entrée principale du musée...

La décision de réunir en un même lieu les différentes composantes de la British Library a été arrêtée peu après sa création, en 1973. L'acquisition par le Gouvernement du terrain de Saint-Pancras a été réalisée en 1976 et la première pierre posée par le prince Charles en 1982. Ce projet a cependant souffert de rencontrer un soutien insuffisant du pouvoir politique. Les restrictions budgétaires qui lui ont été imposées à diverses reprises ont conduit à des remaniements successifs du projet initial et sont à l'origine des lenteurs constatées dans son exécution. Le succès de l'opération de transfert de la British Library n'en paraît pas moins assuré. La conduite de la première phase d'exécution du projet, dont la mission d'information a pu visiter le chantier en cours d'achèvement, est fort instructive. Faisant fi du sensationnel, l'architecte, Sir Colin St-John Wilson, a su privilégier les aspects fonctionnels et concevoir un bâtiment qui concilie de manière remarquable les besoins du public, les exigences de conservation des ouvrages et l'optimisation des conditions de travail des personnels.

Les responsables de la British Library se sont par ailleurs attachés à intéresser l'ensemble des personnels au succès de cette entreprise. La définition des services qui seront offerts par la nouvelle bibliothèque ainsi que les modalités du futur déménagement résultent d'une oeuvre collective à laquelle ont été très étroitement associées les différentes catégories de personnels.

L'attention particulière réservée à la programmation des opérations de transfert des collections devrait enfin réduire

considérablement les perturbations dont auront à souffrir les lecteurs à cette occasion.

A. UN PROJET AMBITIEUX QUI N'A PAS RENCONTRÉ DE SOUTIEN POLITIQUE SUFFISANT

Le projet d'installation de la British Library à Saint-Pancras représente le chantier civil le plus ambitieux supporté par le Gouvernement britannique depuis l'édification, à la fin du siècle dernier, des grands musées ou des galeries d'exposition.

1. L'ambition poursuivie : donner corps à une bibliothèque nationale multifonctionnelle

Ainsi qu'on l'a souligné plus haut, lors de la présentation générale des institutions visitées, la British Library a été créée en 1972 par la fusion de sept services ou centres de documentation distincts, auxquels ont été depuis lors adjoints le Centre national des archives sonores et la Bibliothèque des Indes.

La construction d'un bâtiment destiné à réunir physiquement les différentes composantes de la nouvelle bibliothèque nationale, jusqu'alors géographiquement dispersées, constituait la suite logique de cette décision.

Lord Denton, qui avait suggéré la création de la British Library dans un livre blanc publié en 1971, avait souligné la nécessité absolue de réunir, compte tenu de l'interdisciplinarité croissante des recherches effectuées, les collections de sciences humaines et sociales et les fonds de recherche scientifique et technique. Il invitait le Gouvernement à édifier dans le centre de Londres un nouveau bâtiment qui contribuerait également à améliorer les conditions de conservation des ouvrages et la qualité des prestations offertes aux chercheurs.

a) Agréger des entités disparates

Lors de sa création en 1972, la British Library apparaissait comme la réunion artificielle de plusieurs entités disparates. Loin de constituer l'aboutissement d'une évolution naturelle, cette fusion était en effet le fruit d'une volonté politique. L'une des tâches essentielles à laquelle ont dû se livrer les

responsables de la nouvelle institution dans la perspective de son transfert à Saint-Pancras a été de faire émerger une identité commune à l'ensemble de ses différentes composantes.

Cette phase préparatoire s'est révélée particulièrement ardue, la British Library ayant de plus hérité de l'ensemble des problèmes de croissance rencontrés par chacune de ces institutions. Elle s'est traduite notamment par un effort considérable d'harmonisation.

Quelques exemples sont significatifs du travail accompli. Les règles de catalogage pratiquées par ces institutions différaient sensiblement : il a fallu définir des normes communes et rectifier les catalogues préexistants pour parvenir à inventorier les collections de la nouvelle bibliothèque nationale.

Les conditions posées à l'accès du public à leurs collections n'étaient pas identiques dans les deux principales composantes de la British Library : la tradition de la bibliothèque scientifique était d'accueillir tous les lecteurs âgés de plus de dix-huit ans ; la consultation des collections du British Museum était en revanche réservée aux seuls étudiants diplômés, pour des recherches spécialisées et ponctuelles, et aux chercheurs. Il a été décidé d'admettre à Saint-Pancras les personnes âgées de plus de dix-huit ans dont les recherches ne peuvent être satisfaites par le recours aux services d'autres bibliothèques.

L'harmonisation des statuts et des rémunérations de l'ensemble des personnels de la British Library n'a enfin été achevée qu'en 1986.

Il reste cependant que les collections de la British Library sont toujours dispersées sur dix-huit sites londoniens, ce qui ne contribue pas à simplifier la conduite de recherches multidisciplinaires. C'est à cette dispersion que remédiera définitivement le transfert des collections à Saint-Pancras.

Deux collections seulement ne trouveront pas leur place à Saint-Pancras en 1996 : celle des journaux qui continuera d'être consultée à Colindale et celle des archives sonores, installée à Kensington.

Il n'est pas non plus envisagé de ramener à Londres le service de documentation de la British Library implanté à Boston-Spa dans le Yorkshire : sa vocation première étant de répondre aux demandes d'information formulées à distance, ce rapatriement n'est pas nécessaire.

b) *Améliorer les prestations offertes par la bibliothèque actuelle*

Le déménagement de la British Library à Saint-Pancras doit être l'occasion d'améliorer les conditions de conservation des ouvrages et le service offert au public.

Assurer une meilleure préservation des ouvrages figure parmi les objectifs prioritaires que se sont fixés les responsables de la British Library. En dépit des efforts accomplis les conditions actuelles de stockage se révèlent souvent totalement inadaptées. C'est le cas en particulier pour les ouvrages entreposés dans le pourtour de la salle de lecture Panizzi au British Museum : son dôme vitré rend impossible le maintien de conditions thermo-hygrométriques correctes.

Le service offert au public doit être redéfini afin de mieux prendre en considération les besoins exprimés par les différentes catégories d'utilisateurs de la British Library, d'exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies (automatisation du service, utilisation des logiciels d'analyse de textes, connexion avec les bases de données externes, ...) de rechercher des modalités de fonctionnement plus efficaces.

Le dernier plan de développement stratégique de la British Library indiquait en particulier :

"La plus grande attention sera réservée à améliorer le service offert à nos usagers traditionnels : la communauté de chercheurs et d'érudits dans le domaine des sciences humaines et sociales, les spécialistes de l'information dans le secteur de l'industrie et le monde des affaires et les autres bibliothèques.

Nous mettrons à profit l'espace supplémentaire et les nouveaux équipements disponibles à Saint-Pancras pour offrir à un plus large public une programmation événementielle vivante et imaginative et mettre à sa disposition un service-vitrine d'information."

2. Un projet dont les ambitions ont été restreintes par des considérations budgétaires

Le projet de la British Library n'a pas connu la chance d'être, à l'instar de la Bibliothèque de France, soutenu par une détermination politique inflexible. Il n'y a pas, en Grande-

Bretagne, de politique architecturale comparable à celle de nos "grands travaux", dont le principal avantage -et il est déterminant- est de soustraire ces réalisations aux aléas budgétaires.

a) Le découpage du projet initial...

Le projet architectural, élaboré entre 1976 et 1978 par l'architecte Collin St-John Wilson, fut accueilli très favorablement par la commission Royale des Beaux-Arts qui estimait que celui-ci apportait *"une solution brillante à un problème excessivement complexe"*.

Ce projet fut néanmoins repoussé par le Gouvernement britannique qui imposa qu'il fut découpé en plusieurs tranches d'exécution. **Le financement des travaux serait étalé par tranche et l'engagement d'une première tranche ne constituerait pas une garantie pour la réalisation ultérieure des suivantes.** L'architecte remania son projet et le présenta à nouveau sous une forme modulaire correspondant à un découpage possible en six tranches d'exécution. Son projet n'était détaillé que pour les deux premières tranches.

En 1980, le gouvernement donnait son accord de principe pour la réalisation de la première tranche de travaux. Un financement annuel de 40 millions de livres était prévu à cet effet. Les travaux de fondation étaient engagés en 1982.

Dès 1983 cependant, le projet eut à souffrir de nouvelles restrictions budgétaires. Le premier module fut à son tour décomposé en trois tranches d'exécution successives (A à C). Plus récemment enfin, l'accord portant sur l'engagement de la deuxième phase de travaux, qui sera réalisée entre 1993 et 1996, a été subordonné à la réduction de ses ambitions.

Pour l'avenir, le gouvernement britannique semble avoir renoncé à la réalisation des quatre autres tranches prévues initialement par l'architecte. Il n'est pas certain cependant que cet abandon soit définitif.

b) ... source de retards et de difficultés

Les remaniements successifs auxquels ont été contraints de procéder l'architecte et les promoteurs de la future British Library ont considérablement compliqué leur tâche en affectant la programmation des travaux. Ils expliquent dans une large mesure la lenteur constatée dans la réalisation du chantier.

De plus, si le **découpage du projet en tranches d'exécution** a permis d'étaler le financement des travaux, il a cependant **contribué à en renchérir sensiblement le coût**. Ainsi, par exemple, des murs provisoires ont dû être édifiés dans la perspective d'être démolis lors des extensions futures. L'un d'entre eux devra même vraisemblablement être détruit pour être reconstruit à l'identique, en "dur", puisque l'on semble avoir renoncé à exécuter la tranche de travaux en prévision de laquelle il avait été réalisé dans des matériaux provisoires.

C'est enfin la **cohérence globale du projet** qui est menacée par ces restrictions successives. Si le Gouvernement britannique décide de renoncer définitivement à l'édification des quatre dernières tranches prévues initialement par l'architecte, la British Library se trouvera à nouveau rapidement confrontée à l'engorgement de ses locaux de stockage.

*

* *

Au total, cependant, la construction de la **première phase de travaux** sera, selon les affirmations des responsables du projet, *achevée "à temps et dans le respect des limites budgétaires"*. Son coût total atteint **300 millions de livres** (soit environ 3,10 milliards de francs) pour une surface utile de **75.000 mètres carrés**. La **deuxième tranche**, qui sera réalisée entre 1993 et 1996, porte sur **25.000 mètres carrés** et son coût d'exécution est estimé à **150 millions de livres** (soit environ 1,5 milliards de francs).

B. UN PROJET ARCHITECTURAL AU SERVICE DES LIVRES ET DES USAGERS

En dépit des difficultés rencontrées, l'installation de la British Library à Saint-Pancras devrait se traduire par une amélioration substantielle des services offerts par cette institution.

Le bâtiment qui sera livré aux bibliothécaires et ouvert au public en 1993, pour la première phase, et en 1996 pour la deuxième, tente d'apporter une solution architecturale aux

problèmes complexes rencontrés par les grandes bibliothèques contemporaines.

Comment satisfaire au mieux les aspirations des différentes catégories d'utilisateurs ? Comment garantir des conditions idéales de conservation des ouvrages sans entraver leur communication au public ? Comment parvenir à limiter la dérive des coûts de fonctionnement constatés dans la plupart des grandes institutions culturelles ?

Autant de questions auxquelles l'architecte s'est efforcé de répondre tout en respectant les contraintes qui lui étaient imposées en raison de l'emplacement du terrain de 9,5 acres (soit près de quatre hectares) affecté à la future bibliothèque. La proximité de l'hôtel Saint-Pancras, édifié dans le plus pur style gothique victorien, le contraignait notamment à limiter la hauteur du bâtiment et le réseau métropolitain reliant la station ferroviaire rendait plus difficile l'exploitation du sous-sol.

Le résultat est un bâtiment fonctionnel dont chaque parcelle a été pensée en fonction de sa destination. **L'absence de symétrie relevée dans les plans traduit cette volonté de mettre l'architecture au service des besoins exprimés par les futurs utilisateurs.** Cette démarche s'oppose à celle qui consiste à privilégier la conception architecturale du futur ensemble et qui aboutit irrémédiablement à livrer aux destinataires des espaces modulaires standardisés auxquels ceux-ci sont condamnés à s'adapter.

1. Une configuration qui traduit le souci de répondre aux besoins des différents utilisateurs

Des enquêtes effectuées auprès du public de la British Library ont appris aux responsables du projet à **connaître les habitudes et à identifier les besoins de ses différentes catégories d'utilisateurs.** Les évolutions constatées au travers des sondages successifs ont permis de préciser la nature de ces besoins, formalisés dans le cahier des charges transmis à l'architecte.

Les études réalisées permettaient de dresser les constats suivants. L'utilisateur-type des collections scientifiques se rend au moins une fois par semaine à la bibliothèque (57% des personnes interrogées) et consacre en moyenne une à deux heures à ses recherches ; le lecteur-type des collections de sciences humaines et sociales passe au contraire quatre à cinq heures par jour à la

bibliothèque au cours de séjours le plus fréquemment compris entre une semaine et plusieurs mois.

Les recherches effectuées dans les domaines scientifique et technique sont en général concentrées sur les documents les plus récents (90% des demandes portent sur des matériaux publiés au cours des vingt dernières années). Les consultations portent en priorité sur les licences et les brevets, ainsi que sur les publications périodiques ; elles présentent le plus souvent un caractère d'urgence. En sciences humaines et sociales au contraire, les demandes sont plus largement réparties sur l'ensemble des collections : 17% d'entre elles portent sur des ouvrages parus avant 1800, 24% sur des publications éditées entre 1800 et 1899, 24% des livres publiés entre 1900 et 1949 et 32% sur les collections ultérieures. La plupart de ces chercheurs exprimaient en outre le besoin de consulter simultanément des ouvrages dispersés sur plus d'un siècle (pour 61% d'entre eux) ou sur plus de deux cents ans (pour 55% d'entre eux).

De ces constats, on pouvait tirer deux enseignements sur la conception architecturale de la nouvelle bibliothèque. Les salles de lecture scientifiques devaient chercher à privilégier un très large accès direct des utilisateurs aux collections les plus récentes. Les salles de sciences humaines et sociales pouvaient continuer de reposer sur le principe de collections entreposées dans des locaux de stockage fermés au public et qui lui seraient transmises sur demande par l'intermédiaire du personnel de la bibliothèque. La dispersion des ouvrages consultés par les chercheurs imposait cependant que les collections d'ouvrages anciens et modernes soient conservées au même endroit.

Enfin, l'interdisciplinarité croissante des recherches et le recours accru à la consultation des documents originaux imposaient de réfléchir à l'établissement de liens logiques dans la disposition des différentes salles de lecture, favorisant en particulier l'accès des salles de lectures spécialisées à partir de la salle de lecture générale correspondante.

La traduction architecturale de ces exigences est particulièrement remarquable à Saint-Pancras. La solution retenue par l'architecte a consisté à distinguer, à partir d'un hall d'entrée central où seront organisées des expositions temporaires ou permanentes à l'intention d'un large public, deux ailes : l'aile ouest, consacrée aux sciences humaines et l'aile est, qui abrite les collections scientifiques.

La salle de lecture générale du département des sciences humaines est conçue sur trois étages et s'ordonne autour d'un patio central où sont disposées les 460 places offertes aux

lecteurs. Des ouvrages de référence tapissent les murs situés à la périphérie de cet espace central. Les tables de travail ont été aménagées de façon à permettre l'utilisation par les chercheurs de leur micro-ordinateur ou de leur machine à écrire. Des petites salles de travail insonorisées sont également à la disposition du public.

La commande d'ouvrages est automatisée : l'ordre est transmis directement par le terminal de consultation du catalogue informatisé aux soubassements où sont entreposées les collections. **La durée moyenne de communication d'un ouvrage ne devrait pas excéder vingt minutes.**

Cette salle est reliée directement aux salles de lecture spécialisées, dans lesquelles seront consultées les manuscrits, les livres rares, la musique et les cartes, qui seront également localisées dans l'aile ouest. Ces salles offrent au total 484 places de lecture, dont les dimensions ont été adaptées aux besoins spécifiques des matériaux consultés.

Les salles de lecture de la section scientifique, technologique et industrielle sont installées, sur trois niveaux, dans l'aile est du bâtiment. Le premier étage rassemble les licences et les brevets, le deuxième est consacré aux sciences et aux technologies, le troisième s'adresse en priorité au monde des affaires. Ces salles permettent aux lecteurs d'accéder directement à plus de 15 kilomètres linéaires de collections entreposées au centre des pièces. Les tables de lecture (180 au total) sont moins nombreuses qu'en sciences humaines et disposées à la périphérie de ces salles ; des pupitres répondant aux exigences de la consultation rapide d'ouvrages sont cependant disposés de part et d'autre de ces salles.

2. Un bâtiment qui cherche à concilier la conservation des ouvrages et leur communication au public

La conception architecturale de la future bibliothèque témoigne de la très grande attention réservée par ses promoteurs aux problèmes de conservation des ouvrages. Plusieurs éléments traduisent cette préoccupation.

● **Le respect d'un certain nombre de normes techniques a été imposé à l'architecte par le cahier des charges.** Ces normes ont été définies par les conservateurs de la British Library. Elles précisent :

- **les conditions de température et d'humidité relative** qui devront régner dans la future bibliothèque. Le choix des experts assure un compromis entre les impératifs liés à la conservation du

papier et du velin, la nécessité de maintenir un taux d'humidité suffisant pour lutter contre le dessèchement des reliures et la volonté de préserver le confort des lecteurs. Il traduit en outre le souci d'éviter que les ouvrages ne soient soumis à des variations thermiques excessives lors de leur communication au public. Les normes ainsi définies sont les suivantes : pour les magasins de conservation des ouvrages situés en sous-sol, la température moyenne devra être de 17° celsius et le taux d'humidité relative de 50% ; l'air y sera en outre filtré pour préserver les ouvrages de la pollution ; dans les salles de lecture et dans les galeries d'exposition, la température sera de 20°C et l'humidité relative de 60% ;

- les règles d'éclairage qui devront être respectées. Pour lutter contre les attaques du soleil, la lumière directe du jour sera proscrite dans les salles de lecture ou les aires d'exposition. Le recours aux filtres ultra-violets, aux verres spéciaux ou néons fluorescents sera généralisé. Les magasins de stockage souterrains seront maintenus au maximum dans l'obscurité grâce à la mise au point d'un système de déclenchement automatique de l'éclairage actionné par la détection d'une présence dans le local considéré. Un soin particulier a enfin été réservé à la définition des éclairages qui seront utilisés dans les vitrines d'exposition : l'utilisation d'ampoules à fibres optiques sera systématisée afin de réduire des émissions de chaleur et de rayons ultra-violets ;

- les normes de sécurité contre les incendies. Celles-ci cherchent également à préserver les ouvrages des risques d'inondation consécutifs à l'utilisation des pompes à eau. Les magasins de stockage souterrains ont été compartimentés chacun en huit zones ignifugées. L'extinction des incendies repose en premier lieu sur l'utilisation de gaz. Le système d'adduction d'eau n'est alimenté qu'en cas de besoin, afin d'éviter les dégâts que pourraient occasionner d'éventuelles fuites ; l'ouverture des "sprinklers" est sélective et autorise un arrosage très ciblé des collections.

● La volonté de concilier la conservation des ouvrages et leur communication au public a conduit à distinguer, en fonction de leurs caractéristiques propres, trois modes de stockage des collections de la British Library. Les collections de sciences humaines et sociales, plus anciennes, seront conservées en sous-sol ; les collections scientifiques les plus récentes seront entreposées dans les salles de lecture et accessibles directement au public ; la collection historique, constituée par le roi Georges III et léguée au British Museum par son fils, sera exposée dans une "tour du savoir" vitrée, haute de six étages, et située au coeur de la future bibliothèque. Un double vitrage conçu spécialement à son effet permettra de préserver cette collection contre les variations de température, les atteintes de la lumière -bien qu'elle ne soit en aucun endroit exposée à la lumière

du jour- et les risques d'incendie. Les ouvrages exposés dans cette tour seront transmis au public par le personnel de la bibliothèque.

● La prise en considération du souci de conservation des ouvrages apparaît enfin dans la configuration générale de la bibliothèque et dans l'aménagement des locaux. La **disposition respective des salles de lecture de sciences humaines et sociales et des magasins de stockage souterrains a été étudiée afin de privilégier les transmissions verticales des ouvrages et de réduire au maximum les manipulations auxquelles ils seront soumis lors de leur communication.**

Les ouvrages seront stockés en rayonnages compacts sur des étagères amovibles adaptées à leurs dimensions. Ce type de rangement permet de tirer le meilleur parti de la surface disponible. Les locaux de stockage souterrains devraient pouvoir accueillir 12 millions d'ouvrages sur 300 kilomètres linéaires de rayonnages. Les ouvrages seront classés par taille afin d'éviter qu'ils ne soient dégradés lors de la manipulation des étagères. Le déplacement des étagères sera actionné manuellement : la British Library a préféré s'en remettre à un système mécanique dont la fiabilité a été longuement éprouvée, plutôt qu'à un dispositif totalement automatisé, jugé trop onéreux et trop sensible aux pannes. L'automatisation de la communication des ouvrages reste donc partielle : l'ordre de commande est transmis directement par le terminal de consultation implanté dans la salle de lecture au sous-sol dans lequel est stocké l'ouvrage. Un employé de la British Library se déplacera sur un scooter électrique pour retirer l'ouvrage de son rayon et le ramener à l'un des douze monte-charges conçus spécialement pour assurer la transmission verticale des documents aux salles de lecture.

Le mobilier des salles de lecture a enfin été sélectionné de manière à limiter au maximum les risques de détérioration qui pourraient résulter de bords tranchants ou de coins protubérants.

3. Une architecture soucieuse de limiter le coût de fonctionnement de la future bibliothèque

La conception du bâtiment et le choix des matériaux utilisés témoignent enfin de la volonté de contenir le budget de fonctionnement de la future bibliothèque.

Les choix exercés en matière de stockage des collections traduisent cette préoccupation. La majorité des ouvrages (300 kilomètres de rayonnage sur un total de 320) seront entreposés dans des locaux souterrains, aménagés sur quatre étages

de sous-sol. Cette solution ne s'imposait pas techniquement comme la plus facile à réaliser : elle supposait en particulier que les fondations reposent à vingt-cinq mètres en profondeur. Elle constitue néanmoins **l'option la plus économique** en termes de fonctionnement pour la future bibliothèque : la stabilité relative des conditions thermohygrométriques qu'elle permet de garantir contribue à réduire assez sensiblement le coût de la climatisation mécanique que cette institution aura à supporter. Pour ne citer qu'un exemple, les économies de fuel escomptées pourraient atteindre jusqu'à 38% du total de la facture énergétique nécessaire pour assurer cette climatisation dans un bâtiment ordinaire.

De la même façon, le choix de l'architecte et des promoteurs s'est orienté systématiquement sur des **matériaux de construction durables, peu coûteux et nécessitant un faible entretien**. La brique et l'ardoise constituent les deux éléments de base de la future bibliothèque. Le même souci a commandé le choix des finitions à l'intérieur même du bâtiment et des salles de lecture.

C. UN PROCESSUS DE DECISION QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL AU SUCCES DE L'ENTREPRISE

Le déménagement de la British Library à Saint-Pancras, bien loin de se réduire à une simple transposition des services offerts par cette institution, a toujours été conçu comme l'occasion de définir un concept nouveau, fondé sur la recherche de modalités de fonctionnement plus efficaces.

1. Un projet défini par les responsables de la British Library

Deux instances extérieures à la British Library interviennent dans la conduite et le financement de l'opération de transfert.

Les travaux de construction du nouveau bâtiment sont placés sous la responsabilité d'une agence gouvernementale, "the Property Services Agency", dont la mission est de concevoir, d'édifier et d'entretenir l'ensemble des bâtiments publics au Royaume-Uni.

Le projet est soutenu financièrement par le **Ministère des arts et des bibliothèques**. Le montant de la subvention budgétaire

qui lui est allouée chaque année s'établit en moyenne à 40 millions de livres, soit environ 10% des sommes accordées par ce ministère. Par comparaison, le soutien budgétaire au réseau bibliothécaire atteint en moyenne 60 millions de livres, les musées et les galeries bénéficiant d'une enveloppe globale de 160 millions de livres et les autres secteurs artistiques se voient attribuer près de 180 millions de livres.

L'équipe dirigeante de la British Library conserve cependant la maîtrise de la définition du projet de la future bibliothèque et de l'organisation du déménagement des services et des collections.

La conception et la conduite de l'opération de transfert n'a donc pas été confiée en Angleterre, comme en France, à une structure ad hoc, distincte de l'institution existante.

2. La participation du personnel à l'élaboration du nouveau concept bibliothécaire

Considérant que le succès de cette opération reposait dans une large mesure sur la motivation du personnel chargé de sa mise en oeuvre, les responsables de la British Library ont engagé un dialogue approfondi avec celui-ci.

Une **procédure originale de décision** a été mise au point afin d'associer très étroitement l'ensemble du personnel de la British Library (scientifique, administratif et technique) à la définition du nouveau concept de bibliothèque ainsi qu'à la programmation des opérations liées au déménagement.

Quatre-vingt-dix groupes de travail thématiques ont été constitués afin de réfléchir à la nature et à la qualité des prestations que devra offrir la British Library à Saint-Pancras. Chaque groupe de travail, placé sous la responsabilité d'un membre du personnel, a été chargé de formuler, sur un thème précis, des propositions concrètes susceptibles d'améliorer le fonctionnement de l'institution. Un groupe de travail était, par exemple, compétent pour examiner les conditions d'accès du public à la British Library, un autre pour définir les modalités de délivrance et l'utilisation qui serait faite des cartes de lecteurs, un troisième était chargé d'émettre des suggestions pour l'aménagement des salles de lecture, un autre encore de réfléchir à la définition d'une politique d'exposition destinée au grand public...

La prise de décision a été encadrée de manière à faire appel, en cas de désaccord au sein du groupe de travail, à l'arbitrage du directeur général du département des sciences humaines et

sociales, et, en dernier ressort, à celui du directeur général de la British Library, responsable du projet.

En dépit des quelques problèmes qui ont pu être soulevés du fait que les personnels de la British Library étaient à la fois chargés d'assurer le fonctionnement courant de l'institution et impliqués dans la réflexion prospective sur son fonctionnement futur, les interlocuteurs de la mission d'information se sont déclarés pleinement satisfaits de **cette expérience**. Ils ont souligné que celle-ci **présentait deux avantages majeurs** : elle permettait d'**exploiter au maximum les compétences de l'ensemble des personnels** et s'était révélée à ce titre particulièrement enrichissante ; elle permettait d'**impliquer très étroitement les personnels au succès de l'opération** et constituait en ce sens la clé de la réussite du transfert de la British Library à Saint-Pancras.

Cette expérience a été étendue à la programmation des opérations du déménagement des collections et des services.

D. LE DEMENAGEMENT ET L'INSTALLATION DES COLLECTIONS ET DES SERVICES DE LA BRITISH LIBRARY A SAINT-PANCRAS

Le transfert et l'installation de la British Library à Saint-Pancras constituent l'étape ultime du projet britannique. Cette opération, particulièrement complexe, devrait débuter au cours du mois de juillet 1991 et s'achever à la fin de l'année 1996. Elle a été pensée dans ses moindres détails.

1. Une programmation complexe

Un déménagement n'est jamais simple à organiser, surtout lorsqu'il concerne une institution de cette importance. Trois facteurs ont contribué cependant à rendre particulièrement complexes la programmation et le déroulement du transfert de la British Library. Le premier est la conséquence directe de l'échelonnement dans le temps de la construction du nouveau bâtiment : l'occupation des nouveaux locaux ne pourra être que progressive. Les deux autres sont inhérents à la nature de l'institution transférée qui génère des contraintes supplémentaires en termes d'immobilisation des collections et de protection des ouvrages.

a) Un calendrier d'occupation des nouveaux locaux imposé de l'extérieur

Les dates prévues pour l'achèvement des différentes tranches d'exécution du projet architectural constituent un cadre rigide dont les responsables de la British Library ne peuvent s'affranchir. La livraison des magasins de stockage souterrains devrait commencer en juillet 1991 et se poursuivre jusqu'au début de l'année 1993. Au cours du premier semestre de 1993, cinq salles de lecture seront ouvertes au public sur le nouveau site : il s'agit des trois salles du département scientifique et technique, de la salle de consultation des livres rares et des partitions de musique, et d'une petite salle de lecture destinée à abriter provisoirement une partie du service de sciences humaines et sociales. La deuxième tranche de travaux, correspondant à la construction des salles de lecture générales et des autres salles de lecture spécialisées du département des sciences humaines et sociales, ainsi que de la "tour du savoir", destinée à accueillir la collection du Roi Georges III, sera remise aux utilisateurs au cours de l'année 1996.

Ce calendrier a conduit les programmeurs à définir trois étapes successives pour le transfert des livres et des services.

Entre juillet 1991 et janvier 1993, le déménagement concernera essentiellement les collections de sciences humaines et sociales et la fraction du fonds d'ouvrages scientifiques et technologiques qui ne sera pas directement accessible au public dans les salles de lecture. Ces livres seront entreposés, au fur et à mesure de leur livraison, dans les magasins de stockage souterrains. Le transfert des services à Saint-Pancras débutera en 1992. Les bureaux du Président et des Directeurs de la British Library y seront installés dès le début de l'année ; le déménagement des bureaux du département scientifique et technologique et de certains personnels du département de sciences humaines et sociales s'effectuera de manière progressive afin de préparer l'ouverture des salles correspondantes en 1993.

Entre 1993 et 1996, le déménagement des collections conservées dans les soubassements sera poursuivi. Le transfert et l'installation des collections scientifiques et technologiques qui seront entreposées dans les salles de lecture de ce département sont programmés pour le début de l'année 1993.

En 1996, enfin, les collections du Roi et les services du département de sciences humaines et sociales opérant toujours à Bloomsbury seront déménagés à Saint-Pancras. Certains services ou collections entreposés de façon provisoire dans les nouveaux bâtiments seront redéployés.

b) Une préoccupation prioritaire : assumer la continuité du service de communication des ouvrages

L'un des premiers soucis de l'équipe chargée de la programmation du transfert fut de chercher à limiter au maximum la gêne que pourrait occasionner aux lecteurs le déménagement progressif des collections de la British Library.

A cette fin, une durée maximale d'immobilisation des ouvrages a été déterminée pour chaque catégorie d'ouvrages. Il a été décidé qu'aucun ouvrage de sciences humaines et sociales ne pourrait être soustrait plus de deux semaines à la communication ; cette durée a été réduite à une semaine ouvrable pour la fraction des collections scientifiques et technologiques entreposées dans les locaux souterrains, afin de prendre en considération l'urgence qui s'attache le plus souvent aux recherches effectuées dans ces secteurs. Enfin, le service de consultation des collections conservées en accès direct ne devrait pas être interrompu au-delà du temps minimum requis pour effectuer les manipulations nécessaires.

Des modalités spécifiques de communication des ouvrages ont par ailleurs été définies pour toute la durée du déménagement. Avant l'ouverture des premières salles de lecture à Saint-Pancras en 1993, les collections transférées pourront être réclamées à partir des lieux actuels de consultation. Un service de navette assurera la communication de ces ouvrages : les délais de leur livraison ne devraient pas excéder deux heures. En 1993, l'ensemble des collections scientifiques et technologiques sera consultable à Saint-Pancras. Pendant leur déménagement cependant, leur communication sera assurée indifféremment dans les anciennes salles de lecture et à Saint-Pancras. Le même service sera offert, entre 1993 et 1996, pour les collections de sciences humaines et sociales : à l'exception des livres rares qui ne seront pas retransférés à Bloomsbury, la consultation des ouvrages s'effectuera selon le choix du lecteur, au British Museum ou dans la salle de lecture provisoire de Saint-Pancras.

L'affichage périodique du calendrier prévu pour le déménagement des différents pans de collections, ainsi qu'un respect rigoureux de la programmation définie, devraient enfin permettre au lecteur de s'organiser au mieux pour éviter que ses recherches ne soient perturbées.

c) Un souci légitime : préserver les collections des risques de dégradation encourus lors de leur manipulation

Une attention spéciale a été réservée dans l'organisation du transfert, à la protection des ouvrages de la British Library, et

notamment à celle des exemplaires uniques de livres rares qui représentent "la mémoire de la Nation". La valeur inestimable de ces ouvrages a été prise en considération dans la définition des normes de protection qui seront imposées aux transporteurs. Elle a été intégrée dans les estimations relatives à la cadence du déménagement : alors qu'un taux journalier moyen de 400 mètres de rayonnages transférés par équipe de déménageurs a été retenu pour les collections d'ouvrages standard, le rendement escompté pour le déménagement des livres rares est inférieur de moitié. Enfin, ces ouvrages n'auront à subir qu'un seul transfert : ils ne pourront plus être consultés ailleurs qu'à Saint-Pancras à compter de 1993.

2. Les modalités du déménagement

a) Un travail de préparation confié au personnel de la bibliothèque

Un effort supplémentaire a été demandé au personnel de la British Library pour accomplir des tâches essentielles, préalablement au déménagement. Il s'agit essentiellement du récolement des collections (1), du tri des ouvrages par taille - puisque ceux-ci seront désormais stockés en rayonnages compacts - et du reséquençage des séries.

b) Un déménagement sous-traité à des professionnels

Les opérations de déménagement stricto-sensu seront confiées à des professionnels. La British Library entend cependant conserver la maîtrise du transfert et surveiller étroitement la qualité des prestations offertes par les détenteurs du marché. C'est la raison pour laquelle celui-ci a été scindé en plusieurs lots - dont l'importance reste suffisante pour bénéficier de conditions financières avantageuses - qui feront l'objet d'une attribution progressive conditionnée par les résultats précédents. La British Library a par ailleurs résolu de confier la réalisation de ce marché à deux entreprises afin de maintenir une certaine émulation entre les équipes et de bénéficier des avantages financiers que pourrait lui procurer le maintien de cette concurrence.

c) Une opération assistée par ordinateur

La mise au point d'une base de données destinée à enregistrer la localisation actuelle des différents ouvrages ainsi que leur emplacement prévu dans le futur bâtiment, facilitera l'établissement du calendrier à court terme des opérations de

(1) Le récolement des collections d'une bibliothèque consiste à vérifier l'exactitude des indications contenues sur l'inventaire.

déménagement. Le degré de précision de cette programmation devrait correspondre au minimum à la rangée d'une étagère de stockage. Ce dispositif favorisera également le contrôle étroit de la conduite des opérations et devrait notamment limiter les risques de perte d'ouvrages en autorisant une confrontation permanente entre les objectifs programmés et leur réalisation. Cet outil de programmation servira en outre de fondement pour l'établissement de la base de données qui permettra, dans le cadre du fonctionnement de la future bibliothèque, d'identifier la localisation des ouvrages réclamés et de diriger les ordres de commande automatisée.

DEUXIEME PARTIE :

LA FRANCOPHONIE

DANS LE NORD-EST DES ETATS-UNIS

AVANT-PROPOS

Au cours du recensement de la population des États-Unis en 1980, treize millions de personnes - sur un total de deux cent vingt-six millions - se sont déclarées d'origine française et un million et demi d'individus ont affirmé parler le français à la maison.

Le premier groupe rassemble les personnes qui ont au moins un ancêtre français, les "Franco-Américains". Cette communauté ethno-culturelle est, par ordre d'importance numérique, la cinquième communauté constitutive de la nation américaine, après les descendants de souche britannique, allemande, irlandaise ou africaine, mais avant la population d'origine italienne, qui compte douze millions de personnes. Le dénombrement de ces collectivités repose néanmoins sur un processus très subjectif d'identification personnelle à un groupe ethnique. L'incertitude qui entache l'exactitude des résultats obtenus est accentuée, dans le cas des Américains d'origine française, par l'importance des immigrants français qui ont transité par le Canada, possession française jusqu'en 1763. Ainsi, les 780.000 personnes qui se sont déclarées d'origine Franco-Canadienne auraient-elles pu être rattachées, sans trop de risques d'erreur, à la communauté des Franco-Américains.

Le deuxième groupe réunit la population francophone des États-Unis. La question posée lors du recensement : *"la personne parle-t-elle une autre langue que l'anglais à la maison ?"* appelle une réponse plus objective de la part des intéressés. Elle conduit cependant vraisemblablement à sous-estimer le nombre de véritables francophones aux États-Unis, en excluant ceux qui n'utilisent pas cette langue à leur domicile (cela peut être le cas en particulier des foyers où un seul conjoint est francophone). On remarquera que le groupe des francophones ne constitue pas exactement un sous-ensemble de la communauté Franco-Américaine, puisque l'usage de la langue française est partagé par de nombreux pays dont la Suisse, la Belgique, le Canada et les pays d'Afrique francophone. La ventilation par tranche d'âge révèle enfin une pratique plus répandue de leur langue parmi les enfants francophones âgés de 5 à 17 ans que chez les italophones ou chez les germanophones. Ce constat traduit sans doute un plus grand attachement de la communauté francophone à la transmission de la langue française qui constitue son véritable ciment.

La répartition géographique des Franco-Américains et des populations francophones met en valeur l'existence de **deux foyers de peuplement d'origine française** : la Louisiane, ancienne

possession française, et la Nouvelle-Angleterre, limitrophe du Québec.

La Louisiane est aujourd'hui le deuxième Etat francophone aux Etats-Unis : on y recense deux cent soixante trois mille francophones et neuf cent mille Américains d'origine française, sur un total de quatre millions deux cent mille habitants. Ces communautés descendent des colons français qui s'y sont installés à partir de 1682 à la suite de Cavelier de La Salle, des esclaves noirs et des "Cajuns" (ces derniers sont issus des canadiens français chassés par les Anglais de la "Nouvelle France" lors du "grand dérangement" de 1775). La francophonie en Louisiane a largement régressé au cours du siècle dernier ; le français y a perdu son statut de langue véhiculaire et la conscience francophone de sa vivacité. Elle a cependant connu une nouvelle heure de gloire entre 1968 et 1988, avec l'adoption officielle du bilinguisme par cet Etat et la création du Conseil pour le Développement du Français en Louisiane (CODOFIL), présidé par le sénateur James Demengeaux, qui s'était fixé pour objectif la défense de la langue française et la promotion de son enseignement. Avec la disparition du sénateur en 1988, la communauté francophone de Louisiane a perdu son chef de file.

L'implantation des Franco-Américains en Nouvelle-Angleterre est plus récente. Elle résulte pour l'essentiel du fort courant d'immigration de canadiens d'origine française enregistré dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Avec près de deux millions d'habitants d'origine française et plus de cinq cent soixante-quinze mille francophones, les Etats de la Nouvelle-Angleterre rassemblent aujourd'hui la plus forte concentration de ces populations aux Etats-Unis. En se rendant dans le Massachussetts, la mission d'information a pu observer et apprécier à leur juste mesure quelques manifestations du fait franco-américain dans le Nord-Est des Etats-Unis.

Les informations relatives aux "personnes nées à l'étranger" recensées en 1980 mettent enfin en évidence l'attraction qu'exercent sur les immigrants français récents quelques-uns des principaux centres urbains, tels que New-York, Washington, San Francisco ou Los-Angeles.

Au cours de son bref séjour à New-York, la délégation a perçu la réalité -et apprécié l'accueil- de cette communauté de Français ou de binationaux installés dans cette métropole, qui dispose de son propre organe de presse quotidienne, France-Amérique, et a su y transposer certaines valeurs hexagonales, au premier rang desquelles s'inscrit la tradition culinaire ... Elle a noté avec satisfaction que **Radio-France Internationale** était diffusée quotidiennement sur l'agglomération New-Yorkaise, de six heures à

neuf heures et de vingt-trois heures à une heure du matin sur la station WNYE, depuis le 14 juillet 1989, et que le journal d'Antenne 2 était, à titre expérimental depuis le premier octobre 1989 et jusqu'au premier mai 1991, transmis en direct sur quatorze réseaux de câble New-Yorkais. Cette dernière initiative est le fruit des efforts conjugués de la chaîne de télévision WNYE, du ministère américain de l'Education, de la direction d'Antenne 2, des ministères des Affaires étrangères et de la Francophonie et du consortium TV5 ; elle a été autorisée grâce au soutien de deux mécènes dont l'identité ne sera révélée que le premier mai prochain. Enfin, le réseau câblé de l'université de la ville de New-York poursuit la rediffusion entamée en 1985 des émissions de quinze années d'"Apostrophes" de Bernard Pivot. Son audience hebdomadaire est passée en cinq ans de dix-mille à quarante mille foyers new-yorkais. Reprise sur de nombreux circuits de télévision universitaires et culturels aux Etats-Unis, elle a singulièrement contribué à la promotion des livres et des auteurs français sur le continent nord-américain.

La mission d'information s'est enfin rendue à l'Organisation des Nations-Unis où elle a pu mesurer l'importance du combat mené par les délégués et les fonctionnaires francophones pour y préserver l'usage de la langue française. Bien que n'entrant pas directement dans le cadre de l'objet de la mission d'information qui lui était confiée, cette facette de la défense de la francophonie aux Etats-Unis lui a paru trop importante pour être totalement éludée dans ce rapport. C'est la raison pour laquelle, après avoir analysé le fait franco-américain en Nouvelle-Angleterre, elle se penchera sur la défense de l'usage du français au sein de cette institution internationale.

I - LA FRANCOPHONIE EN NOUVELLE-ANGLETERRE

Le recensement de 1980 a dénombré près d'un million et demi de personnes d'ascendance française vivant en Nouvelle-Angleterre. Le nombre des francophones dans cette région s'élevait à cinq cent soixante-seize mille individus. Les habitants dont le français constituait la langue maternelle étaient près de quatre cent dix mille, cette catégorie marquant une nette régression par rapport au recensement de 1970 où elle représentait encore neuf cent dix mille personnes.

Les Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre sont, pour la plupart, les descendants des milliers d'immigrants en provenance du Canada francophone venus s'installer, à la fin du siècle dernier, dans les grands centres de l'industrie textile développés le long de rivières à fort débit, tels que Lowell dans le Massachussetts ou Manchester dans le New Hampshire. Ces nouveaux arrivants s'identifiaient par leur religion -catholique -, leur langue -française - et leur appartenance sociale -prolétariat urbain.

Un siècle plus tard, cette communauté est intégrée à la classe moyenne américaine dont elle partage le système de valeurs (éducation supérieure, nationalisme, réussite financière) et les activités professionnelles dans les secteurs tertiaire, médical, juridique, universitaire ou technologique.

A. LES PARTICULARITÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE

La communauté francophone de Nouvelle-Angleterre se caractérise essentiellement par sa très grande assimilation à la société américaine et par l'absence de sa représentation à l'échelle politique ou internationale.

1. Une minorité linguistique plus qu'une minorité nationale

La communauté franco-américaine se distingue des autres minorités nationales (italienne, espagnole, grecque, irlandaise,...) qui composent la population des Etats-Unis par sa parfaite assimilation économique, sociale et culturelle à la société américaine. Elle ne peut donc être identifiée par son appartenance à une classe sociale défavorisée, tels que les nouveaux immigrants hispanophones, ou par le maintien d'un biculturalisme qui caractérise les communautés méridionales ou asiatiques vivant aux Etats-Unis.

La "transition" québécoise dans l'immigration franco-américaine s'est en effet traduite par l'abandon d'un héritage purement français et l'adhésion à une certaine identité américaine sur le plan historique, intellectuel ou alimentaire. Les immigrants franco-canadiens avaient cependant conservé quelques traditions françaises qui sont encore perceptibles dans la disposition des villages autour des églises, la survivance de certains rites (foires, cérémonies ou célébrations des saints) ou le maintien d'une certaine culture véhiculée par la presse ou la littérature francophone. Les Franco-Américains restent ainsi unis par l'attachement à leurs traditions et à leur passé commun, par le souci de faire connaître leur histoire et par le désir de découvrir leur terre ancestrale, la France.

Fondamentalement cependant, **c'est la pratique de la langue française qui constitue aujourd'hui le véritable ciment de la communauté franco-américaine de Nouvelle-Angleterre.** Elle est le seul élément qui ait véritablement survécu à l'intégration progressive de cette communauté à la société américaine. Et il faut ici souligner le rôle important joué dans la défense de la langue française par l'église catholique qui, pendant un siècle, a propagé le français par l'intermédiaire des écoles paroissiales, en vertu du principe *"qui perd sa langue perd sa foi"*.

C'est la raison pour laquelle les Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre constituent aujourd'hui plus une minorité linguistique qu'une minorité nationale.

2. L'absence de représentation politique

En dépit de son importance relative - elle représente près de 10% de sa population totale -, la communauté franco-américaine ne constitue pas une force politique potentielle en Nouvelle-Angleterre. Elle ne dispose que de peu d'élus.

L'exemple de la province du Québec au Canada forme pour certains une tentation sur le plan de la représentativité politique. Cela est vrai surtout depuis que le Québec a atteint un certain équilibre politique et renoncé à toute attitude radicaliste.

Mais, la communauté franco-américaine dans son ensemble ne croit pas à cette perspective et reste profondément divisée autour de la question de son héritage français ou québécois.

L'éparpillement des initiatives et la rivalité entretenue entre ses différentes composantes constituent des facteurs importants d'affaiblissement de cette communauté. Chaque ville (Manchester, Lowell, Woonsocket, Fall River, Presqu'Île) possède son club, sa société ou son association francophone, mais de fédération ou d'action commune, il n'est pas question.

Cette communauté, si proche géographiquement et culturellement de la population québécoise ne s'est non plus jamais considérée comme une minorité canadienne aux États-Unis, ou n'a tenté inversement de se rapprocher des autres communautés francophones présentes sur le territoire américain (Louisianais, Français, Haïtiens).

La francophonie en Nouvelle-Angleterre n'aurait donc pas d'autre ambition que d'être *"une francophonie du coeur et de l'âme, qui a peu à voir avec les gouvernements"* ainsi que le déclarait à la mission, Madame Claire Quintal, directrice de l'Institut français du collège de l'Assomption à Worcester.

3. Une reconnaissance internationale esquissée

Certains représentants de la Communauté franco-américaine, mais ils sont encore peu nombreux, cherchent à faire reconnaître leur identité sur le plan international.

Les liens entretenus par les Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre avec le gouvernement québécois se sont resserrés au cours des dix dernières années. La présence de liens naturels entre ces deux communautés qui possèdent une langue et un passé commun et partagent en outre le sentiment d'appartenir à une société identique, essentiellement américanisée, a conduit le Gouvernement québécois à investir dans cette région par l'octroi d'un soutien culturel et éducatif (tournées artistiques, extension de la diffusion télévisuelle par l'intermédiaire de TV5 Canada-Québec, échanges universitaires) ou le développement d'une coopération économique et financière particulièrement fructueuse.

Il n'existe pas en revanche de relations étroites entre la France et la communauté franco-américaine. Cette dernière fonde cependant un espoir important sur le rôle joué par la France en tant que pivot du nouveau "Commonwealth" francophone, pour la reconnaissance de son identité à l'échelle internationale. Des personnalités représentatives de cette communauté ont été invitées, en qualité d'observateur, aux différents sommets des chefs d'Etat et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français. La reconnaissance de la représentativité des Franco-Américains au niveau international pose cependant le problème délicat de l'absence d'assise territoriale et de pouvoir politique de cette communauté.

B. QUELQUES ILLUSTRATIONS DU FAIT FRANCOPHONE

Au-delà du regroupement traditionnel des Franco-Américains au sein de caisses de prévoyance qui, telles l'Union Saint Jean-Baptiste de Woonsocket ou l'Association Canado-Américaine de Manchester, patronnent de nombreuses activités sociales et culturelles, de multiples initiatives témoignent en Nouvelle-Angleterre de l'attachement de cette population à son héritage historique et linguistique.

La mission d'information a eu l'occasion de percevoir trois principaux exemples de manifestation du fait francophone lors de son séjour en Nouvelle-Angleterre.

1. L'Institut français du collège de l'Assomption

L'Institut français du collège de l'Assomption, installé à Worcester dans le Massachussets, a été fondé en 1979 pour remédier à la suppression de l'enseignement bilingue dispensé, jusqu'en 1955 par ce collège. Celui-ci avait été fondé en 1904 par des pères assumptionnistes français avec le concours de l'Union Saint Jean-Baptiste (caisse fraternelle de secours mutuel).

La vocation que s'est assigné l'Institut français est d'être à la fois **un centre de recherches** sur le peuple, la langue, la littérature, l'histoire et la culture des Américains d'ascendance française et **un lieu privilégié d'animation culturelle** au service des

francophones et des francophiles de Nouvelle-Angleterre et du continent américain.

A cet effet, l'Institut rassemble une collection de documents et d'objets susceptibles de contribuer à l'étude du reuplement français en Amérique et participe à la constitution d'archives du folklore francophone en procédant à l'enregistrement de l'histoire orale, des contes, des chansons, des dictons et des proverbes franco-américains.

Il organise chaque année un colloque sur un thème se rapportant à un aspect particulier du fait franco-américain, tel que : les journaux de langue française, les migrants québécois, les acadiens, la femme franco-américaine,...

Il contribue à faire connaître les francophones d'Amérique par la réalisation et la diffusion de matériel didactique, de bulletins d'information ou de cassettes audiovisuelles.

Il encourage enfin toutes les manifestations culturelles francophones, expositions d'art, programmes de théâtre ou de musique, ateliers de danse ou de musique folkloriques.

2. La presse et les médias francophones

Au cours de son séjour dans le Massachusetts, la mission d'information a rencontré deux des principaux responsables de la presse et des médias francophones en Nouvelle-Angleterre : le directeur du **Journal de Lowell** et M. Julien Olivier, producteur de l'émission hebdomadaire de télévision franco-américaine, "**Bonjour!**"

Le journal de Lowell a été fondé en 1975. Sa parution est mensuelle.

"Bonjour !" est un magazine hebdomadaire de trente minutes, produit en langue française et distribué sur le réseau câblé des Etats-Unis et du Canada. Produit par l'Association canado-américaine et par United Channel 8 (le câblo-distributeur de Manchester dans le New-Hampshire), il constitue l'unique émission réalisée par et pour la communauté francophone. Une interview de chacun des membres de la mission d'information a été enregistrée pour cette émission avant qu'elle ne quitte les Etats-Unis.

Dix-neuf émissions de radio en langue française sont en outre diffusées en Nouvelle-Angleterre, mais leur réalisation repose

sur le bénévolat des animateurs. Les Franco-Américains peuvent enfin capter les chaînes de télévision francophones du Québec et reçoivent, depuis avril 1988, les émissions de TV5 Canada-Québec.

3. Les clubs de rassemblement francophones

La mission d'information a été reçue par l'un d'entre eux, le "**Club Lafayette**" de Lowell, à l'issue de sa visite de cette ville, jumelée avec Saint-Dié des Vosges.

Ces clubs constituent des lieux privilégiés de rencontre des communautés francophones de Nouvelle-Angleterre. Il en existe plusieurs centaines dans cette seule partie des Etats-Unis.

II - LA DEFENSE DU FRANÇAIS À L'ORGANISATION DES NATIONS-UNIES

La charte des Nations-Unies, signée le 26 juin 1945 à San Francisco, est rédigée en cinq langues qui font également foi : l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

La résolution n°2 adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 1er février 1946 a décidé que ces **cinq langues** constitueraient les **langues officielles** des principaux organes composant cette institution : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat. Elle érigeait par ailleurs le français et l'anglais comme langue de travail.

A. LA SUPRÉMATIE DE FAIT DE L'ANGLAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL...

1. Une égalité de principe avec l'anglais

La différence établie par l'Assemblée générale entre la notion de langue officielle et de langue de travail est importante. Tout représentant peut prendre la parole dans l'une des cinq langues officielles, mais son discours n'est interprété (oralement) ou traduit

(par écrit) que dans les **deux langues de travail**. De même, les résolutions et les procès-verbaux des séances ne paraissent qu'en **anglais et en français**.

Le statut du français apparaissait d'autant plus privilégié en 1946 que le nombre d'Etats membres utilisant à l'époque cette langue était extrêmement limité (Belgique, France, Haïti et Luxembourg).

Depuis 1946, quatre autres langues ont accédé au statut de langue de travail de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité : l'espagnol en 1948, le russe en 1968, le chinois en 1973 et l'arabe en 1980. L'espagnol est également devenue langue de travail du conseil économique et social.

L'exclusivité du français et de l'anglais comme langue de travail ne subsiste donc plus que dans trois des dix organes principaux de l'ONU : le Conseil de tutelle, la Cour internationale de Justice et le Secrétariat.

2. Une disparité constatée dans les faits

En dépit de leur égalité statutaire, l'analyse des faits révèle une très grande disparité de traitement entre ces deux langues, au détriment du français.

La discrimination qui frappe le français apparaît essentiellement au niveau des services de traduction et d'interprétation offerts.

Il n'est pas rare en effet qu'un certain délai s'écoule entre la parution des documents de travail en anglais et celle de leur publication en français.

De même, si les débats des réunions officielles font l'objet d'une interprétation systématique dans les deux langues, il n'est pas prévu d'interprétation pour les réunions officieuses. Cette lacune conduit à désavantager très nettement les représentants des pays francophones qui sont bien souvent contraints de s'exprimer, contre leur gré et au risque de trahir leur pensée, dans une langue qui n'est pas la leur, afin de se faire comprendre de leurs interlocuteurs. Cette carence, motivée par un souci d'économies budgétaires et par le manque de ressources humaines, a été

largement dénoncée. Des négociations ont été engagées entre le groupe des ambassadeurs ayant en commun l'usage du français et le secrétaire général de l'ONU afin d'y remédier.

Cette disparité affecte également les conditions de travail du Secrétariat de l'ONU.

La représentation numérique des francophones en son sein reste notablement inférieure à celle des anglophones. Le recrutement de secrétaires d'expression française s'avère de plus en plus difficile, en particulier dans les pays anglophones.

Cette situation est aggravée par le fait que les fonctionnaires dont la langue principale n'est ni l'anglais, ni le français ont tendance, à de rares exceptions près, à préférer s'exprimer en anglais plutôt qu'en français.

Dans ce contexte, il devient difficile pour les fonctionnaires francophones de rédiger en français un texte à l'attention de supérieurs hiérarchiques qui ne comprennent pas cette langue -ou refusent de travailler dans celle-ci- ou encore de l'utiliser dans une réunion de travail si l'un des interlocuteurs affirme ne pas la connaître. Par découragement ou tolérance excessive à l'égard de cette situation, on observe aujourd'hui chez certains fonctionnaires francophones une tendance croissante à s'exprimer directement en anglais, même lorsqu'ils s'adressent à un autre francophone...

Ce constat est d'autant plus préoccupant que quarante-quatre pays utilisent désormais le français comme vecteur de communication à l'Organisation des Nations-Unies.

B ... JUSTIFIE LA LUTTE ENGAGÉE POUR LA SAUVEGARDE DU FRANÇAIS

Le combat livré par les délégués et les fonctionnaires francophones pour défendre l'utilisation du français à l'ONU emprunte principalement deux voies : il tend à faire appliquer les résolutions de l'Assemblée générale posant le principe de l'égalité des langues de travail ; il vise, par la formulation de propositions concrètes, à favoriser le recours effectif à cette langue.

Les défenseurs du français à l'ONU bénéficient dans cette lutte quotidienne de l'appui sans faille de son secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuellar.

1. Veiller à l'application des résolutions sur les langues

Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations-Unies posant le principe de l'égalité statutaire du français et de l'anglais sont nombreuses.

Ce principe a été réaffirmé ces dernières années, à la suite notamment du colloque sur l'utilisation du français dans les organisations internationales qui s'est tenu à Paris les 29, 30 juin et 1er juillet 1987 en application d'une décision du premier sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (Paris, février 1986).

La résolution 42/207C, adoptée à l'unanimité le 11 décembre 1987, rappelle l'ensemble des résolutions antérieures sur les langues, réaffirme le principe de l'égalité des langues de travail et souligne la nécessité de doter les services de conférence des ressources financières et humaines adéquates pour assurer le respect de celui-ci.

L'Assemblée générale a adopté à la session suivante le 21 décembre 1988, une résolution 43/222E recommandant au secrétaire général de poursuivre son action en faveur de l'égalité des langues officielles. Celui-ci a présenté en 1990 un rapport sur l'application de la résolution de 1987. Il y attire l'attention sur la nécessité de veiller au respect de la résolution 36/117B du 10 décembre 1981, qui pose le principe de la distribution simultanée des documents dans les deux langues de travail, en dépit de la réduction des effectifs permanents des services de traduction et d'interprétation imposée par les restrictions budgétaires.

Enfin, la résolution 43/224D du 21 décembre 1988 a actualisé et remédié aux carences d'une résolution de 1968 définissant les exigences linguistiques posées pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires internationaux. Elle a en outre mandaté le secrétaire général pour prendre toute décision susceptible de promouvoir une meilleure utilisation des langues au sein du secrétariat.

En dépit de ce contexte législatif extrêmement favorable, la place du français à l'ONU reste subordonnée à la vigilance que les francophones attacheront à exercer pleinement leurs droits et à utiliser le français dans leurs communications officielles.

2. Favoriser le recours au français en améliorant les conditions de travail des francophones

Plusieurs mesures concrètes permettraient d'améliorer les conditions de travail des francophones et d'encourager l'utilisation du français.

Il s'agit, par exemple, de la mise à la disposition des fonctionnaires francophones de matériel de traitement de textes comportant un clavier et des logiciels français, qui leur offrirait de surcroît la possibilité d'accéder aux bases de données francophones. Il s'agit encore d'une utilisation accrue du français à la bibliothèque de l'ONU, ou du respect du bilinguisme dans les formulaires utilisés au siège de l'organisation.

Mais, cette amélioration repose également sur une meilleure maîtrise du français par les fonctionnaires anglophones. Il conviendrait à cette fin d'imposer des critères identiques pour le recrutement de fonctionnaires anglophones ou francophones et de subordonner l'accès aux postes de responsabilité à une connaissance suffisante des deux langues de travail.

Un renforcement du rôle attribué au groupe des ambassadeurs francophones comportant notamment la possibilité de saisir cette instance de toute infraction aux dispositions relatives à l'utilisation du français, contribuerait enfin à redonner à cette langue la place qui lui revient de droit au sein de cette organisation internationale. Créé à New-York en 1966, ce groupe veille en effet au respect de la parité entre les deux langues de travail dans les domaines de l'interprétation, de la traduction, de la distribution simultanées des documents et des travaux du secrétariat.

CONCLUSION

De la confrontation des expériences vécues ou des choix opérés par les grandes bibliothèques anglo-saxonnes qu'elle a visitées, la mission d'information a tiré les enseignements suivants :

- les capacités de stockage prévues pour la Bibliothèque de France sont notoirement insuffisantes.

En l'état actuel des prévisions, celles-ci permettraient à la future institution d'accueillir le dépôt légal collecté et les acquisitions réalisées pendant une quarantaine d'années seulement.

Le plus vraisemblable est que l'on recourra, lorsque les magasins situés à Tolbiac parviendront à saturation, au stockage des ouvrages les moins demandés dans des silos implantés en banlieue parisienne ou en province.

De l'avis unanime des interlocuteurs de la mission d'information en effet, la conception de bibliothèques dépourvues d'ouvrages et composées pour l'essentiel de supports électroniques repose sur une vision erronée de l'avenir : les livres resteront, pour longtemps encore, la composante essentielle des bibliothèques du futur.

A moins de recommencer à construire une très grande bibliothèque dans quarante ans, la France semble donc se condamner dès à présent à recourir, à plus ou moins brève échéance, au stockage délocalisé des ouvrages.

Cette solution est certes techniquement envisageable puisqu'elle est expérimentée, dans des conditions jugées particulièrement satisfaisantes, par la bibliothèque universitaire de Harvard.

Elle ne paraît pas cependant constituer la solution la plus opportune pour une grande bibliothèque de recherche, ni *a fortiori* pour une bibliothèque nationale, ainsi que tendent à le démontrer les choix retenus par la bibliothèque publique de New-York et par la Bibliothèque du Congrès pour l'extension de leurs entrepôts de conservation. On rappellera en particulier que la première a préféré procéder à la construction de locaux souterrains en plein coeur de la ville de New-York, à proximité immédiate des salles de consultation

des ouvrages, plutôt que d'envisager une décentralisation de la conservation des documents les moins demandés, jugée incompatible avec la qualité du service offert aux chercheurs.

Il paraît dès lors paradoxal que les concepteurs de "*la ou de l'une des plus grandes bibliothèques du monde*" puissent dès à présent considérer cette éventualité, plutôt que de chercher à exploiter davantage les capacités offertes par le site de sept hectares affecté à la future Bibliothèque de France ;

● les comparaisons internationales conduisent à regretter le peu de cas fait, dans la conception architecturale de la Bibliothèque de France, de la limitation des coûts de fonctionnement de la future institution.

Le pari retenu par l'architecte, qui consiste à stocker la majorité des ouvrages dans quatre tours de verre, hautes d'une centaine de mètres et disposées symboliquement en forme de livres ouverts autour d'une esplanade vaste comme la place de la Concorde, est à ce titre particulièrement lourd de conséquences.

Ce choix contribuera inexorablement à renchérir le coût de fonctionnement de la Bibliothèque de France. Plusieurs facteurs concourront à ce résultat.

Le maintien des conditions de température et d'humidité relative jugées idéales pour la conservation des ouvrages, sera nécessairement plus onéreux à assurer dans des tours de verre largement exposées aux variations climatiques extérieures que dans les locaux souterrains de la British Library spécialement conçus pour garantir la stabilité relative de l'air et limiter en conséquence le recours à la climatisation mécanique.

La configuration de la future bibliothèque contribuera à accroître, de façon significative, le coût de la transmission des ouvrages aux salles de lecture en raison des effectifs supplémentaires de personnels qu'elle nécessitera et du budget particulièrement élevé de fonctionnement et de maintenance des ascenseurs qu'elle génèrera.

● la participation de l'ensemble du personnel de la British Library à l'élaboration du nouveau concept bibliothécaire et à la définition des modalités du déménagement à Saint-Pancras est particulièrement exemplaire et cette expérience mérite d'être transposée en France.

L'association de l'ensemble du personnel de la bibliothèque à la conception de la future institution constitue en effet un facteur essentiel de la motivation de ce dernier au succès de l'entreprise ; elle peut en outre se révéler particulièrement

enrichissante en permettant aux responsables du projet d'exploiter l'expérience acquise par les différentes catégories de personnels (scientifique, administratif et technique).

ANNEXE

LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN NOUVELLE-ANGLETERRE ET EN LOUISIANE

ETATS	Population totale	Francophones (1)	En % de la population totale
Nouvelle-Angleterre	29.906.474	576.519	1,93
<i>dont : Connecticut</i>	3.107.585	59.788	2,05
<i>Massachussetts</i>	5.737.037	135.033	2,50
<i>Rhodes Island</i>	947.154	40.563	4,55
<i>Maine</i>	1.124.560	94.225	9,01
<i>New Hampshire</i>	920.610	61.846	7,21
<i>New York</i>	17.558.072	165.158	1,01
<i>Vermont</i>	511.456	19.906	4,19
Louisiane	4.205.900	263.387	6,85
TOTAL	34.112.374	839.906	2,46

Sources - recensement de la population aux Etats-Unis - 1980

(1) Le critère retenu pour l'appréciation de ce caractère est celui de la langue française parlée à la maison.

DOCUMENTS DU SENAT. 1990/1991

N° DOC.	N° DOC. NON PARU	TOME	ANNEXE	SESSION ORDINAIRE	SESSION EXTRA.	N° FICHE
1 - 3				/ lere		001
3 - 5				1990/1991		002
6 - 8				"		003
8				"		004
9 - 15				"		005
16 - 24				"		006
24				"		007
24 - 25				"		008
25				"		009
25 - 27				"		010
27 - 31				"		011
32				"		012
33 - 35				"		013
36 - 40				"		014
40 - 43				"		015
44 - 50				"		016
50				"		017
51 - 55				"		018
56 - 60				"		019
60				"		020
61 - 64				"		021
64				"		022
64				"		023
64 - 65				"		024
65 - 67				"		025
68 - 69				"		026
69				"		027
69 - 70				"		028
70 - 74				"		029
74 - 76				"		030
77 - 80				"		031
81 - 83				"		032
83 - 84				"		033
84				"		034

DOCUMENTS DU SENAT. 1990/1991

N° DOC.	N° DOC. NON PARU	TOME	ANNEXE	SESSION ORDINAIRE	SESSION EXTRA.	N° FICHE
85		1		1 lere		035
85		1		1990/1991		036
85		2		"		037
85		2		"		038
85		2		"		039
85		2		"		040
85		2		"		041
85		2	ANNEXE	"		042
85		2	ANNEXE	"		043
85		3		"		043
85		3		"		044
85		3		"		045
85		3	1 - 2	"		046
85		3	2	"		047
85		3	3 - 4	"		048
85		3	4 - 5	"		049
85		3	5 - 6	"		050
85		3	6	"		051
85		3	6	"		052
85		3	6	"		053
85		3	6	"		054
85		3	7 - 8	"		055
85		3	8	"		056
85		3	8 - 9	"		057
85		3	10-11	"		058
85		3	11-12	"		059
85		3	12-13	"		060
85		3	13-14	"		061
85		3	14	"		062
85		3	15-16	"		063
85		3	16-18	"		064
85		3	19-20	"		065
85		3	20-22	"		066
85		3	22	"		067
85		3	22-23	"		068

DOCUMENTS DU SENAT. 1990/1991

N° DOC.	N° DOC. NON PARU	TOME	ANNEXE	SESSION ORDINAIRE	SESSION EXTRA.	N° FICHE
85		3	24-25	1 ^{ère}		069
85		3	25-26	1990/1991		070
85		3	27	"		071
85		3	28-29	"		072
85		3	29-30	"		073
85		3	30	"		074
85		3	31-32	"		075
85		3	33	"		076
85		3	34-36	"		077
85		3	36-37	"		078
85		3	37	"		079
85		3	37	"		080
85		3	37-38	"		081
85		3	39-41	"		082
85		3	42-44	"		083
85		3	44-45	"		084
85		3	45-46	"		085
85		3	46-47	"		086
85		3	47-48	"		087
86		1-2		"		088
86		2-3		"		089
86		4-5		"		090
86		6-7		"		091
86		8		"		092
86		9-10		"		093
86		10-11		"		094
86		11-12		"		095
87		1		"		096
87		2-3		"		097
87		4		"		098
87		5		"		099
87		6		"		100
87		7-8		"		101
87		9-10		"		102

DOCUMENTS DU SENAT. 1990/1991

N° DOC.	N° DOC. NON PARU	TOME	ANNEXE	SESSION ORDINAIRE	SESSION EXTRA.	N° FICHE
87		11-12		1 ^{re} lère		103
87		13-14		1990/1991		104
87		14-16		"		105
87		17-18		"		106
87		19-20		"		107
87		21		"		108
87		22-23		"		109
88		1		"		110
88		2-3		"		111
88		3		"		112
88		4		"		113
88		5-6		"		114
88		6-7		"		115
88		8		"		116
89		1		"		117
89		2-3		"		118
89		4		"		119
89		4-5		"		120
89		5-6		"		121
89		7		"		122
90		1		"		122
90		2		"		123
90		3-4		"		124
90		5-7		"		125
90		8		"		126
91 - 96				"		127
97 - 100				"		128
100				"		129
101		1		"		130
101		1		"		131
101		1		"		132
101		1		"		133
101		1		"		134
101		2		"		135

DOCUMENTS DU SENAT. 1990/1991

N° DOC.	N° DOC. NON PARU	TOME	ANNEXE	SESSION ORDINAIRE	SESSION EXTRA.	N° FICHE
101		2		1 ^{re}		136
101		2		1990/1991		137
101		2		"		138
102-107				"		138
108-112				"		139
113-122				"		140
123-127				"		141
128-129				"		142
130-132				"		143
132-133				"		144
134-140				"		145
140				"		146
141-147				"		147
148				"		148
148-151				"		149
152				"		150
153				"		151
154				"		152
154-155				"		153
156-157				"		154
158-164				"		155
165-166				"		156
166-169				"		157
170				"		158
170				"		159
170				"		160
170				"		161
170			ANNEXE	"		162
170			ANNEXE	"		163
171				"		163
172				"		164
172				"		165
173-180				"		166
181				"		167

DOCUMENTS DU SENAT. 1990/1991

N° DOC.	N° DOC. NON PARU	TOME	ANNEXE	SESSION ORDINAIRE	SESSION EXTRA.	N° FICHE
182				1 ^{ère}		168
183		1		1990/1991		169
183		1		"		170
183		1		"		171
183		1		"		172
183		1		"		173
183		2		"		174
183		2		"		175
183		2		"		176
184				"		177
184				"		178
184				"		179
184				"		180
185-190				"		181
190-195				"		182
195-197				"		183
198-199				"		184
	200					
201-202				"		184
203-205				"		185
205				"		186
205-206				"		187
206-209				"		188
210-213					1 ^{ère}	189
214-219					1990/1991	190
220-223					"	191
224-233					"	192
234					"	193
234					"	194
234					"	195
235					"	196
236-241					2 ^{ème}	197
242-244					1990/1991	198

N° DOC.	N° DOC. NON PARU	TOME	ANNEXE	SESSION ORDINAIRE	SESSION EXTRA.	N° FICHE
245					2 ^{ème}	199
245					1990/1991	200
246					"	201
246-247					"	202
248					"	203
248					"	204
248					"	205
	249				"	
250					"	206
TC.				"	"	206